

N° 17.
PORTEUR D'EAU

DE PARIS

(SEINE. — FRANCE)

(Ouvrier chef de métier dans le système du travail sans engagements)

D'APRÈS LES

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN AVRIL
1858

PAR

M. E. AVALLE Pp.

-
- Direction du projet : Centre de recherches historiques (UMR 8558).
 - Direction scientifique : Anne Lhuissier, directrice de recherche à l'INRAE, et Stéphane Baciocchi, ingénieur de recherche à l'EHESS.
 - Direction technique : Jean-Damien Généro, ingénieur d'études au CNRS.
 - Acquisition des textes (OCR) et encodage initial des fichiers XML : Alix Chagué (Inria).
 - Encodage scientifique des fichiers XML : Jean-Damien Généro (CNRS).
 - Financement : programme ANR Time Us (ANR-16-CE26-0018).
 - Partenaires : Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097) et ALMAnaCH (Inria).
 - Site web : ouvriersdeuxmondes.huma-num.fr
 - Instances Git : [GitLab Huma-Num](https://gitlab.huma-num.fr).
 - Dépôt des données : [10.34847/nkl.d3b3een3](https://doi.org/10.34847/nkl.d3b3een3)

L'utilisation, le partage et l'adaptation du contenu sont autorisés selon les termes de la Licence Ouverte V 2.0 (équivalente à une licence CC-BY 4.0).

Table des matières

1	Observations préliminaires définissant la condition des divers membres de la famille.	2
I.	Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille	2
§ 1	État du sol, de l'industrie et de la population.	2
§ 2	État civil de la famille.	3
§ 3	Religion et habitudes morales.	3
§ 4	Hygiène et service de santé.	5
§ 5	Rang de la famille.	5
II.	Moyens d'existence de la famille	6
§ 6	Propriétés.	6
§ 7	Subventions.	6
§ 8	Travaux et industries.	7
III.	Mode d'existence de la famille	8
§ 9	Aliments et repas.	8
§ 10	Habitation, mobilier et vêtements.	10
§ 11	Récréations.	12
IV.	Histoire de la famille	13
§ 12	Phases principales de l'existence.	13
§ 13	Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.	15
§ 14	Budget des recettes de l'année.	16
§ 15	Budget des dépenses de l'année.	21
§ 16	Comptes annexés aux budgets.	24
2	Notes	28
§ 17	(A) Sur l'aménagement des eaux dans la ville de Paris.	28
§ 18	(B) Sur les mœurs, l'organisation agricole et le régime d'émigration des montagnes de l'Auvergne.	29
§ 19	(C) Sur l'ancien régime de successions conservé en Auvergne.	36

1 Observations préliminaires définissant la condition des divers membres de la famille.

I. Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille

§ 1 État du sol, de l'industrie et de la population.

[321] La famille habite le quartier de la Sorbonne, situé dans le onzième arrondissement de Paris, sur la rive gauche de la Seine. Le choix de cette habitation a été déterminé par la proximité de la fontaine de la place Saint-Michel, qui fournit à l'ouvrier la matière première de son industrie. Cette fontaine est du petit nombre de celles où il est encore permis de puiser de l'eau gratuitement (§ 17) ; sa construction remonte à l'année 1624 ; elle est alimentée par l'aqueduc d'Arcueil qui amène à Paris les eaux des sources des coteaux de Rungis, de Lhay, de Cachan et d'Arcueil, villages situés à 6 kilomètres au sud de la capitale.

Ainsi que la majeure partie des porteurs d'eau de Paris, celui qui fait l'objet de la présente monographie est un émigrant de l'Auvergne (§ 18). Cette classe d'ouvriers s'est adonnée à cette industrie parce que celle-ci ne réclame que la force physique dont ils sont [322] généralement doués, et aussi parce qu'elle n'exige qu'une première mise de fonds peu considérable et en rapport avec leurs modestes ressources. Un porteur d'eau peut, moyennant la somme de 25f, se procurer tout le matériel nécessaire à son exploitation. Il l'entreprend presque toujours seul, car les bénéfices qu'il en peut tirer sont trop faibles pour qu'il ait avantage à chercher une clientèle plus nombreuse en prenant un salarié. C'est donc moins à son intelligence personnelle qu'à l'organisation même de l'industrie qu'il doit son rang de *chef de métier*. Il est même contraint, pour se créer des ressources nécessaires et pour utiliser le temps que lui laisse libre son exploitation de porteur d'eau, d'avoir recours à diverses industries accessoires telles que celles de scieur de bois, de portefaix et de commissionnaire en ville.

Les porteurs d'eau dits *à la bretelle*, effectuent le transport de l'eau à la voie, dans deux seaux soutenus à l'aide d'un appareil reposant sur les épaules ; c'étaient les seuls qui existassent autrefois ; mais leur nombre a considérablement diminué depuis l'adoption presque générale pour le transport de l'eau de voitures dites *tonneaux*, et que traîne soit le porteur lui-même, soit un âne ou un cheval. Toutefois l'industrie de porteur d'eau en général, tend à disparaître peu à peu dans la capitale depuis la transformation que de

récentes mesures municipales ont amenée dans la distribution des eaux de la ville de Paris (§ 17).

Une particularité remarquable c'est que ces émigrants d'Auvergne conservent au milieu de la population parisienne un cachet tout spécial (§ 18). Contrairement à d'autres classes d'émigrants, ils ne prennent guère les mœurs des ouvriers de la capitale, et conservent au milieu d'eux une physionomie tout à fait distincte; leurs relations se bornent à quelques parents et compatriotes. Leur défaut d'instruction, leurs goûts simples, les mœurs fermes qu'ils ont acquises au pays natal paraissent être les causes de l'isolement dans lequel ils se maintiennent volontiers.

§ 2 État civil de la famille.

La famille se compose des deux époux et de trois enfants, savoir :

Girard T**, chef de la famille, marié depuis 13 ans, né à V** (Cantal)..... 46 ans

Élisabeth G**, sa femme, née à N** (Cantal)..... 34 [ans]

Jean-Baptiste T**, leur fils aîné, né à Paris..... 12 [ans]

Marie-Adélaïde T**, leur fille cadette, née à Paris..... 5 [ans]

Jules-Auguste T**, leur second fils, né à Paris..... 2 [ans]

[323] Les époux ont eu deux autres enfants qui sont morts en bas âge.

La mère de l'ouvrier, Jeanne C**, existe encore; elle est âgée de 71 ans et demeure à Saint-Martial (Cantal), chez sa fille Jeanne T**, mariée depuis 6 ans et mère de deux enfants. L'ouvrier avait deux frères qui ont exercé comme lui à Paris l'industrie de porteur d'eau; mais qui sont morts déjà depuis plusieurs années.

La femme de l'ouvrier a perdu ses parents; elle a deux frères et une sœur; le frère aîné, qui est devenu le chef de la famille, et la sœur sont établis dans leur pays; son autre frère est marié à Paris et y exerce l'emploi de facteur des voitures publiques dites *Messageries*.

Ils sont tous parvenus à se créer une modeste aisance.

§ 3 Religion et habitudes morales.

Les deux époux ont été élevés dans la religion catholique romaine et l'ont pratiquée avec assez de ferveur pendant toute leur jeunesse; la femme surtout tenait de ses parents des habitudes religieuses qui se retrouvent d'ailleurs généralement dans les populations de l'Auvergne (§ 18). Il est à remarquer toutefois que si l'émigration à retours périodiques ne porte pas atteinte à ces bonnes habitudes, il n'en est malheureusement pas de même de l'émigration définitive. En effet, les émigrants qui se fixent dans les grandes villes de France finissent par perdre tôt ou tard le sentiment religieux: et la présente monographie en offre un exemple. Dès leur arrivée à Paris, Girard T** et sa femme n'assistèrent qu'irrégulièrement aux offices; bientôt ils ne s'y rendirent qu'à l'occasion de quelques cérémonies exceptionnelles; enfin préoccupés uniquement du besoin pressant de gagner leur vie, ils en vinrent à

abandonner toutes les pratiques traditionnelles et à les regarder comme des puérités qu'il est permis de dédaigner à l'âge mûr.

Tous leurs enfants ont été néanmoins baptisés et le fils aîné se prépare à faire sa première communion ; pour obéir à l'instruction religieuse, il a désiré que la prescription de l'Église catholique fût observée le vendredi ; la famille s'y est conformée depuis quelque temps. Cet enfant fréquente une des écoles dites *Mutuelles*, établies par les soins de l'administration municipale dans chacun des arrondissements de Paris, et il reçoit son éducation religieuse dans les catéchismes dirigés par les prêtres de sa paroisse.

L'ouvrier, homme d'une intelligence très-bornée, ne possède aucune idée morale d'un ordre supérieur ; honnête dans ses rapports journaliers, laborieux et économe par instinct, sobre par habitude, il s'adonne avec ardeur aux travaux qui assurent le pain de la [324] famille ; doué d'une tendance très-prononcée pour l'épargne, il ne paraît nullement sentir les privations qu'il s'impose. D'un caractère doux et tranquille, il n'entretient pour les classes supérieures de la société aucun sentiment d'antagonisme ou d'envie ; il regarde au contraire avec une bienveillance générale et même avec une sorte de déférence les personnes placées au-dessus de lui.

La femme, d'un caractère naturellement vif et enjoué, d'une gaieté même un peu trop libre, paraît également satisfaite de sa position. Elle se livre avec activité aux travaux de son ménage, et, malgré les soins qu'elle donne à ses enfants après les avoir tous allaités, elle trouve encore moyen d'ajouter, par un travail qui lui est spécial, aux bénéfices de l'industrie principale de son mari ; plus intelligente que celui-ci, elle lui donne de bons conseils en toutes circonstances, tout en reconnaissant néanmoins son droit incontestable à la direction des affaires de la famille.

L'instruction des époux est complètement nulle. Le mari suivit pendant plusieurs années de son enfance les enseignements d'un prêtre qui dirigeait la petite école de son village, mais son peu de disposition pour les travaux intellectuels et le manque de pratique lui firent promptement oublier ce qu'il avait appris en lecture et en écriture. La femme n'est guère plus instruite ; elle a également reçu dans sa jeunesse une éducation élémentaire très bonne, elle sait lire un peu les imprimés et tracer quelques chiffres. Cette ignorance a été évidemment très-préjudiciable aux deux époux, particulièrement quand ils ont voulu entreprendre un petit commerce de débit de charbon (§ 12) ; ils ne paraissent pas néanmoins s'en être aperçus, et si leurs enfants reçoivent une instruction plus étendue, elle sera due au voisinage de l'école communale et à la gratuité de l'enseignement, plutôt qu'au désir des parents de leur procurer des connaissances dont ils ne comprennent pas l'utilité.

D'une nature calme et paisible, l'ouvrier n'a aucune passion politique, et n'a jamais pris part aux agitations populaires ; il n'a même jamais fait usage de son droit d'électeur depuis l'établissement du suffrage universel ; il reconnaît son incapacité à en user, et pense qu'il ne manque pas d'honnêtes gens plus capables que lui de choisir les membres de la représentation nationale.

§ 4 Hygiène et service de santé.

L'ouvrier, d'une taille de 1^m 76, a une constitution très-robuste, dont il abuse même quelquefois dans les travaux pénibles auxquels il se livre ; ce qui lui occasionne des indispositions qu'il nomme *sueurs rentrées*, et dont il se guérit assez facilement en se soumet [325] tant pendant quelque temps à une transpiration excessive. Dans sa jeunesse, il était sujet à des maux d'oreilles, il avait même espéré que cette prédisposition serait suffisante pour le faire réformer du service militaire ; mais, à son grand regret, cette raison ne fut pas adoptée par le conseil de révision, et ce ne fut qu'après dix-huit mois de service, pendant lesquels il s'efforça de faire passer sa maladie pour plus grave qu'elle n'était réellement, qu'il parvint à obtenir son congé pour inaptitude au service militaire.

Il n'a pas été vacciné et il a eu la petite vérole qui lui a laissé peu de traces. À l'âge de 30 ans, avant son mariage, il fit, avec une lourde charge de bois, une chute qui eut des suites assez graves, et qui nécessita un repos absolu pendant six semaines. Quelques années après son mariage, il fit encore une assez forte maladie, occasionnée par un excès de fatigue. C'est à ce moment que, suivant les conseils de quelques-uns de ses amis, il consulta un pharmacien anglais qui traite la plupart des maladies au moyen d'infusions et de simples dont il fait le débit. S'étant guéri assez promptement et trouvant cette médecine très-économique, il s'en est toujours servi depuis pour lui et les siens. Sa femme qui a été atteinte du choléra en 1849, attribue sa guérison aux potions fournies par ce pharmacien ; elle jouit du reste d'une bonne santé, elle a eu cinq couches assez heureuses ; quelques jours après la troisième, cependant, une maladie, causée par un refroidissement, l'obligea de sevrer son enfant qu'elle perdit peu de temps après.

Le fils aîné est d'une constitution assez frêle ; les deux autres enfants jouissent d'un tempérament beaucoup plus vigoureux.

Toutefois, l'insouciance des parents pour les soins de propreté exerce une fâcheuse influence sur l'hygiène de la famille. Le dimanche est le seul jour où l'on s'occupe des soins de ce genre, et où l'on mette un peu d'ordre dans le ménage.

§ 5 Rang de la famille.

L'industrie exercée par l'ouvrier ne comporte pas, comme beaucoup d'autres, des patrons chefs d'industrie et des ouvriers travaillant au compte de ceux-ci ; de sorte que chaque porteur d'eau peut être considéré comme réunissant l'une et l'autre de ces deux conditions (§ 1). Celui qui est décrit dans la présente monographie est donc chef d'industrie par le fait même de ces circonstances extérieures, et nullement en raison d'une initiative personnelle qui révélerait en lui quelque supériorité. Devenu par son mariage possesseur d'un petit capital, il chercha à le faire fructifier, et dans ce but il acheta un fonds de marchand-charbonnier de bois au détail.

[326] Cette tentative ne fut pas heureuse, et pour liquider une position qui s'aggravait chaque jour, il dut, quelques années après revendre à perte (§ 12) son fonds de commerce.

Obligé de revenir à son ancienne industrie de porteur d'eau, il ne paraît pas devoir quitter désormais un métier qui lui permet de tirer parti de ses forces physiques, sans avoir besoin d'une intelligence plus vive ou d'un jugement plus étendu.

L'économie apportée dans toutes les dépenses, la prévoyance qui caractérise l'ouvrier, et les habitudes de travail et d'honnêteté qu'il a su conserver, tout en assurant pour l'avenir les moyens d'existence de la famille, l'élève, au point de vue moral, à un certain degré au-dessus de beaucoup d'ouvriers qui vivent autour de lui.

II. Moyens d'existence de la famille

§ 6 Propriétés.

(Mobilier et vêtements non compris.)

IMMEUBLES..... 0f00

La famille ne possède aucune propriété de ce genre; il est même certain qu'elle ne cherchera jamais à en acquérir dans son pays natal, l'intention bien arrêtée des deux époux étant de rester fixés à Paris.

ARGENT..... 1,800f00

Cette somme a été apportée en dot par la femme, mais d'après les stipulations du contrat de mariage, la famille ne peut en disposer; elle est placée sur hypothèque dans le pays des deux époux et ils n'en touchent que l'intérêt annuel.

MATÉRIEL SPÉCIAL DES TRAVAUX ET INDUSTRIES..... 66f95

1° *Matériel de porteur d'eaux* : — 2 seaux en fer-blanc avec couvercle, d'une contenance de 20 litres chacun, 18f00; — 2 seaux en bois, d'une contenance de 10 litres chacun, 6f00; — 1 bâton légèrement recourbé destiné à soutenir les deux seaux sur une épaule, et que les porteurs d'eau nomment *course*, 1f25. — Total, 25f25

2° *Matériel de scieur de bois* : 4 scies en acier, 20f00; — Crochets, sorte de hotte formée de deux morceaux de bois longs de 1^m 30 environ, joints par des traverses, et munis, chacun à sa partie inférieure, d'un autre morceau formant crochet avec le premier et soutenant les fardeaux, 4f00; — 1 chevalet en bois servant à poser le bois pour le scier, 2f50; — 2 cognées en fer, dites merlins, avec manche en bois, pour fendre le bois à brûler, 3f25; — 1 couperet en fer, pour fendre le bois en petits morceaux, 1f25; — 12 limes en acier pour aiguiser les scies, 4f20; — 1 clef en acier pour [327] ranger les dents des scies, 1f25; — 1 outil tranchant recourbé pour fabriquer les manches de merlin, 2f50; — 1 ciseau à froid, 1f75; — 2 marteaux, 2f00. — Total, 41f70.

VALEUR TOTALE des propriétés..... 1,866f95

§ 7 Subventions.

L'industrie principale de l'ouvrier repose entièrement sur une subvention, puisqu'il se procure gratuitement à une fontaine publique l'eau qu'il fournit à sa clientèle. En prenant pour base le prix de revient d'une concession d'eau faite par la ville, on trouve que cette

subvention réalise pour l'ouvrier une économie d'environ 80f par an. Mais cette source de recettes ne tardera pas à faire défaut à l'ouvrier [§ 1]), et alors il sera obligé de s'adresser à une fontaine marchande, s'il désire continuer l'exploitation de son industrie.

D'autres rétributions qui participent à la fois du salaire et de la subvention, sont les pourboires en nature que reçoit quelquefois l'ouvrier, des personnes qui le font travailler à la tâche, soit à scier, soit à transporter du bois.

Il faut aussi considérer comme subvention, l'instruction gratuite qui est donnée au fils aîné dans l'école communale qu'il fréquente.

Tout récemment la famille jouissait encore de quelques subventions d'une autre nature ; les frères et surs de la femme, qui habitaient Paris, et qui étaient parvenus à se créer une position plus aisée, avaient l'habitude de faire aux enfants de leur sœur quelques cadeaux de vêtements et de jouets ; mais depuis le départ de ces parents pour leur pays, cette subvention à complètement cessé.

§ 8 Travaux et industries.

TRAVAUX DE L'OUVRIER. — Le travail principal de l'ouvrier consiste pendant toute l'année à transporter chez ses pratiques l'eau qu'il puise à la fontaine publique ; il se sert à cet effet de deux seaux d'une contenance de 20 litres environ chacun (§ 6), qu'il suspend aux extrémités d'une traverse en bois appuyée sur son épaule C'est ce travail journalier qui nécessite une grande force physique, car le porteur d'eau fait en moyenne 35 à 40 voyages par jour et monte quelquefois jusqu'aux derniers étages d'une maison. Il a un certain nombre de pratiques qu'il fournit régulièrement pendant toute l'année, et qui constituent sa clientèle ; celle-ci se restreint en été en raison des habitudes qui font émigrer à la campagne une partie de la [328] population parisienne. En dehors de cette clientèle, il porte encore de l'eau chez les personnes qui n'ont pas de porteur d'eau attitré, et qui viennent en demander à ceux qui stationnent près de la fontaine ; mais le nombre de voies d'eau ainsi fournies est peu considérable.

La voie d'eau ordinaire (20 litres) se vend habituellement 0f10 ; la voie double (40 litres) ou grande voie, 0f15 ; c'est la plus usitée.

L'ouvrier pourrait transporter toute son eau dans l'espace de 6 à 7 heures ; il n'y consacre pas plus de temps lorsqu'il sait avoir quelque ouvrage d'une autre nature pour le milieu du jour ; mais, dans le cas contraire, il cherche à diminuer la fatigue résultant de ce travail continu, en mettant plus d'intervalle entre les voyages.

Une autre genre d'industrie à laquelle se livre l'ouvrier, est celle du sciage et du transport du bois, qu'il entreprend toujours à la tâche pour le compte de particuliers. Le sciage de bois se paie pour un trait de scie par bûche de 1 mètre, 1f les mille kilos. Le plus ordinairement c'est en deux traits que le bois est scié. Le transport à la cave ou au premier étage se paie 1f les mille kilos, et 0f50 en plus par chaque étage.

L'ouvrier fait encore dans le courant de l'année, principalement à l'époque des termes de location, des déménagements pour le compte de familles peu aisées d'ouvriers qui habitent le

quartier. Il loue à cet effet, moyennant 0f30 à 0f35 l'heure, des petites charrettes à bras pour transporter le mobilier. Le prix de ces déménagements se fixe de gré à gré ; ils rapportent en moyenne 5 à 6f à l'ouvrier pour un travail de 4 à 5 heures.

Comme travaux secondaires, l'ouvrier répare les scies qu'il a employées, ce qui lui arrive fréquemment durant l'hiver ; pendant l'été, qui est l'époque où il est le moins occupé, il fabrique des manches de merlin et des montants en bois pour les scies. Le soir, quand sa femme a quelque ouvrage un peu pressé à exécuter, il l'aide dans ses travaux de piqûre.

Il profite des nombreuses courses que lui occasionne son industrie, pour acheter une partie des provisions de la famille.

TRAVAUX DE LA FEMME. — Le travail principal de la femme consiste dans les soins qu'elle donne à ses enfants, particulièrement au plus jeune, et dans les travaux du ménage. Cependant elle néglige assez facilement ces derniers, d'abord parce qu'elle attache une importance très-secondaire à la bonne tenue de son ménage, ensuite parce qu'elle s'occupe de travaux qui augmentent un peu les recettes de la famille. Ils consistent à piquer des cuirs de chapeaux, et elle entreprend ce travail à la tâche pour le compte d'un fabricant.

[329] Elle y consacre une partie des après-midi et des soirées. Elle pourrait facilement gagner ainsi 1f par jour, mais l'ouvrage manquant quelquefois dans le cours de l'année, cette recette se trouve assez réduite.

Comme travail secondaire, la femme s'occupe de la réparation des vêtements et du linge de la famille, ainsi que de la confection de la plupart des vêtements des plus jeunes enfants.

Elle trouve qu'elle est trop petitement logée pour entreprendre chez elle aucun blanchissage ; elle pense du reste qu'elle n'y trouverait pas une grande économie, puisqu'il faudrait pour cela négliger ses travaux de piqûre.

TRAVAUX DES ENFANTS. — Le fils aîné concourt aux travaux entrepris par sa mère dans une proportion assez considérable, pour qu'on ait cru devoir en faire mention dans le budget de la famille. C'est lui qui est chargé d'aller chercher l'ouvrage et de le reporter chez le fabricant, dont la demeure est assez éloignée (20 minutes de chemin environ de l'habitation de l'ouvrier).

Les autres enfants sont trop jeunes pour venir en aide à la famille d'une manière quelconque.

III. Mode d'existence de la famille

§ 9 Aliments et repas.

La nourriture de la famille consiste principalement en pain, légumes, viandes de bœuf, de porc et de mouton ; on fait régulièrement trois repas par jour, savoir :

1° Déjeuner à 9 heures, composé le plus souvent de café au lait avec du sucre et du pain, et quelquefois de soupe maigre faite avec de l'eau, du beurre, des légumes, du sel et du pain.

2° Second déjeuner à 1 heure, composé de viande ou de légumes restant du repas principal de la veille, ou bien de fromage ; l'ouvrier et sa femme prennent ensuite presque tous les jours

un peu de café noir ; ils trouvent que cette liqueur peut, comme fortifiant, remplacer pour eux l'usage du yin qui leur serait trop dispendieux ; ils en ont du reste tellement l'habitude que s'en passer serait pour eux une grande privation. Cette boisson, qui, au premier abord, paraît recherchée pour des ouvriers peu aisés, est cependant très peu coûteuse ; elle revient à peine à 0f15 par repas, le sucre compris.

[330] 3^o Dîner à 6 heures 1/2 ou 7 heures, quand la journée de l'ouvrier est finie ; c'est le repas principal de la famille, il consiste ordinairement en soupe, viande ou légumes ; c'est le plus souvent du bœuf de qualité inférieure, quelquefois du lard bouilli avec des choux ou de la poitrine de mouton. Quand il n'y a pas de viande, celle-ci est remplacée par un plat de légumes cuits à l'eau et assaisonnés au beurre ou à la graisse ; ces légumes varient suivant la saison, mais les pommes de terre y entrent pour la plus grande part. La famille a conservé l'usage d'un mets de son pays, qui consiste en châtaignes sèches bouillies dans l'eau, avec du sel, pendant 4 heures ; on ajoute ensuite un peu de lait et le bouillon ainsi produit sert à tremper une soupe au pain ; les châtaignes bouillies sont ensuite mangées comme mets principal avec du pain. Ce mets offre le double avantage d'être très-nourrissant et très-peu dispendieux : un kilogramme de châtaignes à 0f60 et 0f10 de lait suffisent pour un repas.

On fait suivre parfois le premier plat, d'une salade choisie selon la saison, ou simplement de fromage.

La boisson ordinaire est le cidre et l'eau, très-rarement le vin. Il n'y a pas de nourriture spéciale pour les enfants.

Plusieurs fois par an, aux jours des fêtes traditionnelles que les deux époux avaient coutume de célébrer dans leur pays natal (§ 11), on ajoute en réjouissance quelque chose au dîner ; c'est tantôt une épaule de mouton qu'on fait cuire au four, chez le boulanger, avec des pommes de terre ; tantôt c'est un morceau de veau également rôti, ou un lapin cuit dans la casserole. Vers Noël on achète au marché une ou deux oies qui fournissent une graisse abondante conservée avec soin pour assaisonner les légumes.

Malgré les travaux pénibles auxquels se livre la famille et surtout le mari, les repas sont le plus souvent d'une grande frugalité. La femme met tous ses soins à limiter autant que possible dépense qu'ils occasionnent. Habités dès leur enfance à une nourriture grossière et peu abondante (§ 18), les époux, tout en se privant de mets choisis, trouvent, grâce aux facilités que l'on a dans les villes, pour se procurer à bas prix des aliments nourrissants, une très grande différence avec leur manière de vivre dans leur pays. Un séjour prolongé à Paris ne parvient même pas à leur faire perdre ces habitudes de sobriété. Le fait de cette famille composée de cinq membres se nourrissant avec 3 par jour en moyenne, pourrait servir d'exemple à bon nombre d'ouvriers parisiens, et prouver tout au moins qu'avec de l'ordre et une économie bien entendue concernant cette importante dépense d'une famille, il est toujours possible de se tirer d'affaire même dans les moments de grande cherté.

[331] Il est à remarquer que la famille ici décrite n'a eu recours à aucune subvention, ni à aucun secours étranger pour traverser la dernière crise alimentaire.

§ 10 Habitation, mobilier et vêtements.

La maison dans laquelle habite la famille est située dans une rue bien aérée du onzième arrondissement ; elle comprend un rez-de-chaussée, occupé par un marchand de vin, et cinq étages de logements loués à des familles d'ouvriers.

Le logement occupé par la famille est au cinquième étage, et se compose de deux pièces : 1° une chambre d'une superficie de 12 mètres carrés et d'une hauteur de 2^m 15, éclairée par une croisée donnant sur la rue ; 2° une autre pièce plus petite (6 mètres carrés seulement) tirant son jour de la pièce principale par une porte vitrée et servant à la fois de pièce de débarras et de chambre à coucher pour les deux enfants aînés.

Il existe encore dans la pièce principale un petit cabinet très étroit où sont rangés tous les ustensiles servant à la cuisine.

Malgré son exigüité, le logement est assez sain en raison de son exposition au midi et de la hauteur à laquelle il se trouve situé, qui lui permet de recevoir directement l'air et le soleil.

L'intérieur du ménage laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la propreté ; du reste, la famille ne paraît même pas éprouver de répugnance à vivre dans une chambre malpropre et en désordre. Pendant l'hiver tous les aliments sont préparés sur un petit poêle en fonte qui communique à la cheminée par un tuyau en tôle ; en été, ce poêle est démonté et la cuisine se fait sur un petit fourneau portatif placé dans la cheminée.

Le prix de location est fixé à la somme de 180f par an, payable par trimestre ; le propriétaire y joint 2f en plus pour la quote-part de chaque locataire dans les frais de balayage de l'escalier. Il n'y a pas de concierge [N° 1 (H)] dans la maison.

Se trouvant placée dans l'axe d'une des grandes artères de communication en voie d'exécution dans la ville de Paris, la maison est menacée d'une expropriation très-prochaine ; une des plus grandes préoccupations de la famille est de savoir où elle pourra se loger alors aussi commodément et à aussi bon compte.

Le mobilier de la famille est très-pauvre ; il dénote le peu de souci des époux pour la commodité et le bien-être.

MEUBLES. : tous très-anciens et de formes très-simples ; généralement mal entretenus ; une partie a été reçue par héritage d'un des [332] frères du mari. Ce modeste mobilier serait considéré dans le pays de l'ouvrier, comme luxueux..... 246f75

1° *Lits.* — 1 lit pour les deux époux, comprenant : 1 bois de lit en acajou, acheté d'occasion, 15f00 ; — 2 matelas de laine, 70f00 ; — 2 paillasse dont 1 en paille de maïs, 12f00 ; — 1 traversin de plume, 5f00 ; — 2 oreillers de plume, 6f00 ; — 1 rideau de lit en calicot bleu, 3f00 ; — 2 flèches en bois pour supporter le rideau, 2f00 ; — 1 couverture de laine, 15f00 ; — 1 lit pour le fils aîné, comprenant : 1 lit en fer, 8f00 ; 1 matelas de laine, 25f00 ; 1 couverture de laine, 10f00 ; 1 traversin, 3f00 ; — 1 lit pour la petite fille, comprenant : 1 bois de lit, 3f00 ; 1 paillasse en petite paille d'avoine, 1f00 ; 1 couverture de coton, 3f00 ; 1 traversin, 3f00 ; — 1 berceau en osier avec support en bois, pour le petit garçon, et 1 paillasse d'avoine, 2f00. — Total, 186f00.

2° *Meubles de la chambre principale.* — 1 vieille armoire en noyer, 6f00; — 1 table à manger en hêtre, 3f00; — 6 chaises en noyer garnies de paille, 10f00; — 2 petites chaises basses en bois peint, garnies de paille, pour les enfants, 2f50; — 1 petit poêle en fonte avec tuyau, 17f00; — 1 petite glace, 2f00. — Total, 40f50.

3° *Meubles de la petite pièce.* — 1 vieux buffet en noyer, servant de commode, 3f00; — 2 malles, 6f00; — 2 tabourets en bois peint, 2f50; — 1 porte-manteau, 1f25. — Total, 12f75.

4° *Livres* (donnés au fils aîné, ou achetés pour lui). — 1 livre de Cantiques, 1f00; — 1 livre d'Évangiles, 0f50; — 1 Paroissien relié et noté en musique, reçu en prix à l'école mutuelle, 3f00; — 1 abrégé de l'Histoire universelle, par l'abbé Daniel, 0f50; — 1 petite Géographie de l'abbé Gauthier, 0f50; — 1 Recueil de Fables de La Fontaine et 1, de Fénelon, 1f50; — 1 livre intitulé : l'Ami des écoliers, 0f50. — Total, 7f50.

USTENSILES : de formes très-simples, peu nombreux et en assez mauvais état.....
54f50

1° *Employés pour le service de alimentation.* — 1 marmite en fonte, 4f00; — 1 cocote en fer à pieds, 5f00; — 2 casseroles en fer-blanc, 2f50; — 1 casserole en cuivre, 3f00; — 1 cafetière en fer blanc, 1f25. — 1 soupière en faïence, 1f50; — 8 assiettes en faïence, dont 3 creuses, 1f60; — 3 petites tasses en terre de pipe pour le café, 0f60; — 5 cuillers et 5 fourchettes en fer, 2f50; — 1 couteau, 2f00; — 6 verres, 1f80; — 1 fontaine en grès, d'une contenance de 80 litres environ, 12f00; — 1 petit fourneau en tôle, portatif 2f50; — 1 panier à salade, 0f75; — 1 moulin à café, 1f25. — Total, 42f25.

2° *Employés pour usages divers :* — 1 petite lampe modérateur, 6f00; — 1 chandelier en cuivre, 1f25; — 1 chauffe-terre, 1f25; — 2 boîtes et 2 mesures à lait, en fer-blanc, 2f50; — 1 gibecière en cuir pour le fils aîné, 2f25; — plusieurs bouteilles et pots en faïence (sans valeur). — Total, 13f50.

LINGE DE MÉNAGE (fait de toile grossière et assez bien entretenu)..... 59f25

2 paires de draps, 30f00; — 2 paires plus petites pour les enfants, 20f00; — 4 taies d'oreiller en coton, 3f00; — 5 serviettes en toile, 6f25; — vieux torchons (sans valeur). — Total, 59f25.

VÊTEMENTS : remarquables par la grossièreté et la solidité des étoffes et conservant encore le type particulier à l'Auvergne; ils sont d'une durée très-longue en raison des nombreux raccommodages [333] auxquels ils sont soumis; ces étoffes proviennent d'ailleurs en partie du pays de l'ouvrier où elles sont filées dans les familles et tissées par un ouvrier spécial dans chaque village; elles sont pareilles pour les deux sexes; le luxe consiste à les teindre en vert foncé pour les hommes et en brun marron pour les femmes..... 273f50.

VÊTEMENTS DE L'OUVRIER (148f50) : d'une forme spéciale à son pays.

1° *Vêtements du dimanche.* — 1 veste ronde et un pantalon en gros drap noir achetés à l'époque du mariage, 30f00; — 1 chapeau rond en feutre gris, 4f00. — Total, 34f00.

2° *Vêtements de travail.* — 1 veste ronde et 1 pantalon en velours de coton bleu uni, 25f00; — 1 veste ronde et 1 pantalon en velours de coton vert rayé, 15f00; — 4 pantalons en gros drap, très-vieux et très-raccommodés, 12f00; — 1 blouse ou bourgeron en velours de coton bleu uni, 4f00; — 1 bourgeron en coton bleu, 2f50; — 2 gilets en velours de coton

bleu uni, avec manches de toile, 6f00 ; — 1 casquette en drap noir, 2f00 ; — 1 gilet en laine tricotée, 4f00 ; — 1 douzaine de chemises en grosse toile (reçues en héritage, du frère), 30f00 ; — 6 mouchoirs en coton de couleur, 6f00 ; — 1 paire de gros souliers, 8f00 ; — plusieurs anciens vêtements de nulle valeur. — Total, 114f50.

3° *Bijoux*. — 1 montre en or, avec chaîne, clef et breloques en or, reçue en héritage du frère. — Total, 125f00.

VÊTEMENTS DE LA FEMME (84f00) : ils ont le même cachet que ceux de l'ouvrier, mais sont moins nombreux et raccommo­dés jusqu'à l'usure complète.

1° *Vêtements du dimanche*. — 1 robe de soie de couleur violette et à fleurs, donnée par le mari à l'époque du mariage, 30f00 ; — 1 petit châle en laine brochée, 5f00 ; — 1 robe en gros drap noir d'Auvergne, filé par elle-même et tissé au pays, 10f00. — Total, 45f00.

2° *Vêtements de travail*. — 1 robe d'indienne, 4 00 ; — 5 chemises en grosse toile, 10f00 ; — 2 paires de bas de laine noire, 2f50 ; — 2 paires de bas de coton blanc, 1f00 ; — 1 paire de souliers, 4f00 ; — 2 paires de chaussons en tresse de laine, 1f50 ; — 3 bonnets de mousseline blanche avec trois rangs de fausse dentelle, 3f75 ; — 2 fichus de cou, 1f50 ; — 2 jupons en laine noire faits avec de vieilles robes, 4f00 ; — 1 corsage dit *caraco*, fait avec une vieille robe d'indienne, 1f25 ; — 2 tabliers en laine noire faits avec une ancienne robe, 2f50. — Total, 36f00.

3° *Bijoux*. — L'anneau de mariage en or, 3f00.

VÊTEMENTS DU FILS AÎNÉ (23f00) : une partie de ces vêtements sont faits par la mère avec d'anciens ayant appartenu au mari.

1 paletot en gros drap noir fait avec une des anciennes robes de la femme, 5f50 ; — 1 blouse en mérinos écossais, 3f00 ; — 1 pantalon en drap marron, 4f00 ; — 4 chemises de coton, 4f00 ; — 1 casquette, 2f00 ; — 3 paires de souliers, 9f00 ; — 3 paires de bas de coton bleu, 2f25 ; — 1 cache-nez en laine tricotée, 0f75. — Total, 23f00.

VÊTEMENTS DE LA PETITE FILLE (17f25).

1 robe en mousseline de laine rouge imprimée, 5f00 ; — 2 robes d'indienne faites avec d'anciennes robes de la mère, 2f50 ; — 2 tabliers de la même provenance, 1f00 ; — 2 bonnets blancs et 1 noir, 2f25 ; — 1 collerette brodée, 1f00 ; — 2 chemises de coton, 2f00 ; — 2 paires de souliers, 3f50. — Total, 17f25.

VÊTEMENTS DU PETIT GARÇON (9f00).

3 blouses et 2 tabliers faits avec d'anciennes étoffes ayant déjà servi dans le ménage, [334] 2f50 ; — 1 bonnet blanc, 1f00 ; 1 bonnet de couleur, 0f50 ; — 3 paires de souliers, 5f00, — Total, 9f00.

VALEUR TOTALE du mobilier et des vêtements..... 768f50

§ 11 Récréations.

Les récréations sont peu nombreuses et toujours prises en famille. .

Au jour de l'an, à Pâques, à Noël et aux jours des fêtes célébrées au pays natal des deux époux (la Saint-Jean, la Saint-Féréol et la Saint-Michel), la famille a l'habitude de faire un

repas meilleur qu'à l'ordinaire (§ 9) sans y inviter toutefois des parents ou des connaissances.

Ils ne célèbrent pas la fête patronale des porteurs d'eau, qui a lieu le jeudi de la mi-carême.

Chaque année, le jour du *mardi gras*, ils conduisent leurs enfants voir passer le cortège traditionnel et populaire du *bœuf gras*.

Deux ou trois fois pendant la belle saison, les époux, accompagnés de leurs enfants, vont le dimanche soir après leur dîner rendre visite à des amis qui demeurent à Grenelle. En hiver, ils reçoivent quelquefois chez eux ces mêmes personnes ; ces réunions donnent lieu à quelque petit régal qui consiste ordinairement à faire des crêpes, à boire du vin ou un peu d'eau-de-vie ; on joue aux cartes et c'est le perdant qui supporte les frais de la fête.

En été, le soir, les époux vont assez souvent se promener avec leurs enfants dans le jardin du Luxembourg.

La famille ne fréquente ni bals, ni spectacles ; l'ouvrier de son côté ne fait pas consommation de tabac, et ne va jamais au cabaret par distraction.

IV. Histoire de la famille

§ 12 Phases principales de l'existence.

L'ouvrier décrit dans la présente monographie appartient à une petite famille de cultivateurs de l'Auvergne ; son père, ouvrier tailleur de pierres dans sa jeunesse, entreprit d'exploiter quelques arpents de terre apportés en dot par la mère. Cette propriété, grevée déjà de nombreuses hypothèques, plaçait la famille dans la triste condition des *propriétaires indigents* [*Ouv. europ.* XV (B)]. Pour [335] subvenir aux nécessités pressantes de cette position, le père de l'ouvrier émigra vers Paris, et y exerça le métier de porteur d'eau dans lequel son fils lui succéda plus tard. Son salaire, religieusement employé à solder les dettes de la famille, fut souvent insuffisant, et il dut contracter des emprunts, habituellement usuraires, auprès de ses camarades d'émigration plus fortunés que lui. La mère, pendant les diverses absences de son mari, continua à cultiver sa modeste propriété avec l'aide de ses jeunes enfants. L'ouvrier, qui était l'aîné d'entre eux, fut d'abord employé à la garde des animaux domestiques. À douze ans, il venait de faire sa première communion, lorsque le retour momentané de son père le contraignit à louer ses services hors de la famille. Il fut engagé à titre de berger par les cinq ou six familles qui formaient le hameau ; celles-ci le nourrissaient, le logeaient à tour de rôle et lui donnaient une rétribution annuelle de 60f. Trois années après Girard T**, cédant aux sollicitations de son père qui l'appela à Paris, émigra à son tour. Il l'aida dans les travaux de son métier, et recueillit la clientèle que celui-ci lui abandonna deux ans plus tard pour retourner définitivement au pays. Son père, en partant, laissait environ 3,000f de dettes que l'ouvrier prit à tâche de payer avec le fruit de son travail. Mais sur ces entrefaites, il atteignit l'âge de la conscription, et malgré tous ses efforts, il ne put éviter de paraître sous les drapeaux. Le service militaire lui inspirait une vive répugnance (§ 18) ; profitant des moindres indispositions, il séjourna le plus souvent à l'hôpital et parvint enfin à se faire

réformer au bout de quine mois. Un de ses frères, pendant cet intervalle, était venu servir ses clients pour lui conserver son industrie ; il se remit donc à l'œuvre : gagnant environ 4f par jour, dépensant 1f25 à 1f50 pour sa nourriture, logeant en chambrée à raison de 4f par mois, il parvint à force de travail et d'économie à remplir la tâche qu'il s'était donnée.

la suite d'un accident grave qui lui arriva dans l'exercice de son métier, il vint se rétablir dans son pays natal après avoir cédé sa clientèle de Paris à un autre de ses frères qui venait également d'y arriver. Girard T** fit alors en Auvergne un séjour de trois années pendant lesquels il travailla avec son père, qui, à l'exploitation de sa terre avait joint celle d'une métairie voisine. Ses parents désiraient le fixer au pays ; ils lui offraient à cet effet de lui abandonner la direction des affaires de la famille, à la seule condition d'être nourris par lui (§ 19) ; mais Girard T** entretenait toujours l'idée de revenir à Paris.

Vers cette époque, il rechercha en mariage la fille de petits cultivateurs voisins, qu'il n'obtint toutefois qu'après quelque temps d'hésitation de la part de la femme. Élisabeth G*** éprouvait une [336] préférence marquée pour l'un de ses cousins, mais comme Girard T** était un parti beaucoup plus avantageux sous le rapport de la fortune, elle dut céder aux instances de ses parents qui étaient très désireux de voir cette union s'accomplir. Ils furent mariés sous le régime dotal ; les parents du mari lui assuraient par contrat de mariage le quart en sus de sa part dans leur héritage (§ 19), sur lequel devait également lui revenir une somme de 3,000f pour les dettes de son père qu'il avait acquittées. La femme apportait en dot une somme de 1,500f et un trousseau d'une valeur de 300f. Cette dot, après avoir été dûment garantie par le père du mari fut payée par à compte au jeune ménage dans l'espace de deux années. Trois mois après le mariage, les deux époux se rendirent à Paris où ils achetèrent un fonds de marchand-charbonnier moyennant la somme de 3,000f qu'ils durent emprunter à un oncle du mari établi depuis longtemps dans cette ville. Les deux époux ne furent pas heureux dans cette entreprise, ils virent dépérir de jour en jour leurs affaires, et après trois années d'efforts infructueux pour les relever, ils se résignèrent à vendre leur fonds dont il n'obtinrent que 300f. La famille se trouva sur ces entrefaites dans une position très-précaire ; elle s'était augmentée de deux enfants, et elle était endettée de 3,000f. Elle ne perdit pas toutefois courage. Girard T** se mit à travailler comme journalier dans les ports à charbon ; il gagnait de 4f à 4f50 par jour. En 1853 le frère auquel il avait vendu sa clientèle de porteur d'eau, étant tombé gravement malade, retourna au pays où il mourut de la poitrine peu de temps après. Girard T** reprit sa clientèle, se dédommageant ainsi des intérêts des 3,000f dont son père ne lui avait jamais tenu compte. Celui-ci étant également mort l'année suivante, la liquidation de la succession fut immédiatement entreprise ; la propriété paternelle fut vendue et produisit une somme de 7,300f qui fut ainsi répartie :

L'ouvrier, qui n'avait plus qu'une sœur vivante, retira d'abord	
la somme qui lui avait été garantie.....	3,000 ^f
Il préleva ensuite le quart qui lui avait été constitué en dot, soit.	1,075
Excédant.....	3,225
	<hr/>
	7,300

Cette somme de 3,225 fut partagée également entre sa sur et lui. Cependant il céda à celle-ci cette partie de l'héritage, à condition qu'elle se chargerait désormais de la nourriture et de l'entretien de leur vieille mère.

L'ouvrier s'empressa de rembourser la dette qu'il avait contractée envers son oncle ; il dut ensuite restituer à la famille de sa femme les 1,800^f de la dot de celle-ci, qui n'était plus garantis par la propriété [337] paternelle. Cette somme fut placée sur hypothèque dans le pays, et les époux en reçoivent régulièrement le revenu (§ 6).

Depuis cet arrangement, les deux époux, heureusement débarrassés des difficultés qui avaient entravé leur prospérité depuis l'époque de leur mariage, se livrent avec ardeur au travail et à l'économie ; et il est à presumer qu'à l'aide de l'épargne annuelle, ils parviendront à se créer un petit capital qui au besoin leur permettra d'entreprendre quelque autre industrie plus lucrative, si celle de porteur d'eau venait à disparaître (§ 17).

§ 13 Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.

La famille ne fait partie d'aucune société d'assurance mutuelle, elle ignore même l'existence de toute association de cette nature. Dans le cas où la maladie viendrait à rendre l'ouvrier incapable de travailler, il trouverait dans les bons rapports qui existent généralement entre les porteurs d'eau d'une même localité, un secours suffisant pour parer, pendant quelque temps du moins, à un embarras résultant de ce chômage forcé. Moyennant une faible rétribution, exigible seulement quand il le pourrait, l'ouvrier chargerait l'un de ses camarades de servir sa clientèle pendant le temps de sa maladie, de façon à ne pas la perdre en la mécontentant.

En somme, l'avenir de la famille se trouve essentiellement garanti par ses qualités morales (§ 3), notamment par l'amour du travail et la disposition à l'épargne. Les deux époux savent toujours calculer leurs dépenses au-dessous de leurs recettes, quelles que soient d'ailleurs les privations qu'ils s'imposent pour obtenir ce résultat. Mais en dehors de ces qualités qui lui sont propres, la famille trouverait un recours assuré dans les liens de confraternité que les ouvriers émigrants de l'Auvergne ont appris à respecter dans leur pays (§ 18), et que leur isolement au milieu de la population ouvrière de Paris leur fait une nécessité de maintenir. On peut dire que les mœurs du pays natal protègent encore dans Paris ces ouvriers dont l'émigration n'est pas définitive : ainsi les habitudes d'épargne, de travail opiniâtre,

de solidarité fraternelle, permettent aux ouvriers dont celui-ci est le type d'ignorer même l'existence des institutions modernes [les *Ouv. europ.* XXIII (A)] par lesquelles on a dû organiser l'assistance mutuelle des classes imprévoyantes.

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.		ÉVALUATION approximative des sources de recettes.
SECTION I ^{re} .		VALEUR des propriétés.
Propriétés possédées par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
(La famille ne possède aucune propriété de ce genre).....		»
ART. 2. — VALEURS MOBILIÈRES.		
ARGENT :		
Somme apportée en dot par la femme et placée sur hypothèques.....		1,800 ⁰⁰
MATÉRIEL spécial des travaux et industries :		
Valeur de la clientèle.....		600 ⁰⁰
Ustensiles pour l'industrie de porteur d'eau.....		25 ²⁵
— — — de scieur de bois.....		41 ⁷⁰
ART. 3. — DROIT AUX ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
(La famille ne fait partie d'aucune société de ce genre).....		»
VALEUR TOTALE des propriétés possédées par la famille.....		2,466 ⁹⁵
SECTION II.		ÉVALUATION du capital des subventions.
Subventions reçues par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT		
(La famille ne reçoit aucune propriété en usufruit).....		»
ART. 2. — DROITS D'USAGE SUR LES PROPRIÉTÉS VOISINES.		
DROIT accordé par la ville de Paris de puiser de l'eau aux fontaines publiques.....		828 ⁸⁰
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.		
ALLOCATIONS concernant la nourriture.....		435 ⁰⁰
— — — les besoins matériels.....		594 ⁰⁰
VALEUR TOTALE du capital des subventions.....		1,557 ⁸⁰

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

RECETTES.	MONTANT DES RECETTES.	
	VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION I^{re}.		
Revenus des propriétés.		
ART. 1^{er}. — REVENUS DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
La famille ne jouit d'aucune propriété de ce genre).....	"	"
ART. 2. — REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.		
Intérêt (5 p. 100) de cette somme.....	"	90 ^f 00
Intérêt (5 p. 100) de cette valeur.....	"	30 00
— — — — —.....	"	1 26
— — — — —.....	"	2 08
ART. 3. — ALLOCATIONS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
La famille ne reçoit aucune allocation de ce genre).....	"	"
TOTAUX des revenus des propriétés.....	"	123 34
SECTION II.		
Produits des subventions.		
ART. 1^{er}. — PRODUITS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
La famille ne jouit d'aucun produit de ce genre).....	"	"
ART. 2. — PRODUITS DES DROITS D'USAGE.		
Le prix que l'ouvrier devrait payer à une fontaine marchande.....	"	82 88
ART. 3. — OBJETS ET SERVICES ALLOUÉS.		
La pension accordée à l'ouvrier par ses pratiques à titre de pour boire.....	9 ^f 00	"
La construction gratuite donnée au fils aîné par la ville de Paris.....	49 50	"
TOTAUX des produits des subventions.....	58 50	82 88

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

SOURCES DES RECETTES (SUITE).		ÉVALUATION approximative des sources de recettes.
SECTION III.		
Travaux exécutés par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — TRAVAUX DE L'OUVRIER.		
TRAVAIL principal :		
Transport de l'eau chez des pratiques.....	235	"
Sciage et transport de bois.....	66	"
Déménagements et commissions.....	19	"
TRAVAIL secondaire :		
Confection et réparation d'ustensiles.....	12	"
Aide donné à sa femme dans ses travaux de piqûre.....	6	"
Achat d'aliments.....	7	"
Soins donnés aux enfants.....	20	"
Total des journées de l'ouvrier.....	365	
ART. 2. — TRAVAUX DE LA FEMME.		
TRAVAIL principal :		
Travaux de ménage ; achat et préparation des aliments, soins donnés aux enfants....	150	"
Travaux de couture exécutés à la tâche pour le compte d'un fabricant.....	150	"
TRAVAIL secondaire :		
Entretien des vêtements et du linge.....	40	"
Confection des vêtements et du linge.....	25	"
Total des journées de la femme.....	365	
ART. 3. — TRAVAUX DES ENFANTS.		
TRAVAIL du fils aîné :		
Transports concernant les objets confectionnés par la mère.....	30	"
Total des journées du fils aîné.....	30	
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des salaires (15 fois l'épargne annuelle).....		2,485 f 65
SECTION IV.		
Industries entreprises par la famille.		
(A son propre compte.)		
INDUSTRIES entreprises au compte de la famille :		
Transport de l'eau.....	4,758 00	
Sciage et transport de bois.....	4,471 80	
Déménagements et commissions.....	180 00	
Piqûre des cuirs de chapeau.....	60 00	
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des bénéfices d'industrie.....		3,469 80
TOTAL DES CAPITAUX évalués dans les 4 sections du budget des recettes (pour servir à l'estimation des ressources de la famille).....		9,980 f 20

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

RECETTES (SUITE).			MONTANT DES RECETTES.	
			VALEURS des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION III.				
Salaires.				
ART. 1er. — SALAIRES DE L'OUVRIER.				
Salaires évalués à.....	3f 50	" 822f 50		
— —	3 50	" 231 00		
— —	3 50	" 66 50		
— —	3 50	" 42 00		
— —	1 25	" 7 50		
Aucun salaire ne peut être attribué à ces travaux).....	" "	" "		
— —	" "	" "		
Totaux des salaires de l'ouvrier.....		1,169 50	"	1,169f 50
ART. 2. — SALAIRES DE LA FEMME.				
Aucun salaire ne peut être attribué à ces travaux).....	" "	" "		
Salaires évalués à.....	1 25	" 187 50		
Aucun salaire ne peut être attribué à ces travaux).....	" "	" "		
Salaires évalués à.....	1 25	31f 25	"	
Totaux des salaires de la femme.....		31 25	187 50	31f 25 187 50
ART. 3. — SALAIRES DES ENFANTS.				
Salaires évalués à.....	0 75	" 22 50		
Totaux des salaires des enfants.....		" 22 50	"	22 50
TOTAUX des salaires de la famille.....			31 25	1,379 50
SECTION IV.				
Bénéfices des industries.				
Bénéfice résultant de cette industrie..... (1)			13 69	162 11
— — entreprise..... (2)			" "	98 12
— — —..... (3)			" "	12 00
— — —..... (4)			" "	4 00
TOTAUX des bénéfices résultant des industries.....			13 69	276 23
<p>NOTA. — Outre les recettes portées ci-dessus en compte, les industries donnent lieu à une recette de 42f 30 qui est appliquée de nouveau à ces mêmes industries. Cette recette et les dépenses qui la balancent (D 3e S^{on}) ont été omises dans l'un et l'autre budget.</p>				
TOTAUX DES RECETTES de l'année (balançant les dépenses et l'épargne)...			103 44	1,857 95
TOTAL GÉNÉRAL des recettes de l'année.....			1,961f 39	

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MOYANT DES DÉPENSES.		
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.	
SECTION 1^{re}.			
Dépenses concernant la nourriture.			
ART. 1^{er}. — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE (par l'ouvrier, sa femme et les trois enfants, pendant 365 j.).			
CÉRÉALES :			
Pains ronds de 3 ^k et 2 ^k de première qualité.....	910 ^k 0	0 ^f 330	300 ^f 30
Farine de blé de sarrazin pour faire des crêpes.....	4 0	0 500	2 40
— de froment pour la préparation des aliments.....	4 0	0 600	7 80
Riz mangé au lait.....	13 0	0 600	1 80
Vermicelle pour potages.....	3 0	0 600	
Poids total et prix moyen.....	934 0	0 336	
CORPS GRAS :			
Beurre frais pour la cuisine.....	13 0	2 600	33 80
Graisse de porc (dite saindoux) pour la cuisine.....	13 0	2 000	26 00
Huile pour les salades.....	8 5	2 000	17 00
Graisse d'oie, extraite dans le ménage, pour la cuisine.....	2 0	2 800	5 60
Poids total et prix moyen.....	36 5	2 260	
LAITAGES ET OEUFS :			
Lait de vache écrémé pris avec du café et avec le riz.....	435 0	0 200	91 00
Fromage blanc pris en été.....	4 0	1 250	5 00
Fromage de Brie pris principalement en hiver.....	13 0	1 500	19 50
Oeufs, 250 pièces à 0 ^f 065 en moyenne.....	32 8	1 030	33 78
Poids total et prix moyen.....	504 8	0 295	
VIANDES ET POISSONS :			
Viande de bœuf.....	78 0	0 800	62 40
— de mouton.....	20 0	1 080	21 60
Viande de veau.....	3 0	2 200	6 60
— de porc frais, 6 ^k à 1 ^f 40; lard salé, 24 ^k à 1 ^f 40.....	30 0	1 400	42 00
Volailles : 2 oies (déduction faite de 2 ^k de graisse).....	5 3	1 500	7 95
4 lapins.....	6 0	2 000	12 00
Poissons : Havengs frais, 32 pièces à 0 ^f 07.....	4 0	0 560	2 24
Poids total et prix moyen.....	146 3	1 060	
LÉGUMES ET FRUITS :			
Tubercules : Pommes de terre rondes, 225 ^k à 0 ^f 11; pommes de terre rouges (de Hollande), 15 ^k à 0 ^f 14.....	240 0	0 112	26 85
Légumes secs : Haricots blancs.....	54 0	0 550	29 70
— verts à cuire : Haricots, 6 ^k à 0 ^f 80; pois verts, 16 ^k à 0 ^f 82; choux, 40 ^k à 0 ^f 12; oseille, 0 ^f 5 à 0 ^f 40.....	62 5	0 370	23 12
Légumes racines : Carottes, 8 ^k à 0 ^f 38; navets, 6 ^k à 0 ^f 25.....	14 0	0 320	4 48
— épices : Oignons, 1 ^k 20 à 0 ^f 25; ail, 0 ^k 5 à 0 ^f 30.....	1 7	0 250	0 42
Salades : Romaine, laitue, escarole et mâches.....	45 0	0 400	18 00
Cucurbitacées : Melons.....	2 0	0 750	1 50
Fruits : Cerises, 12 ^k à 0 ^f 50; fraises, 6 ^k à 0 ^f 60; pommes, 10 ^k à 0 ^f 45; raisin, 25 ^k à 0 ^f 60; poires, 10 ^k à 0 ^f 40; prunes, 3 ^k à 0 ^f 60; pruneaux, 1 ^k à 1 ^f 20; abricots et pêches, 0 ^k 3 à 2 ^f ; noix, 12 ^k à 0 ^f 10; châtaignes sèches, 15 ^k à 0 ^f 60.....	94 3	0 500	47 15
Poids total et prix moyen.....	513 5	0 294	

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).		MONTANT DES DÉPENSES.	
		VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION Ire.			
Dépenses concernant la nourriture (suite).			
CONDIMENTS ET STIMULANTS :			
Sel gris, 6k à 0f 30; sel blanc, 5k à 0f 50.....	11 k 0 0f 390	"	4f 29
Poivre.....	0 3 3 200	"	0 96
Vinaigre pour les salades.....	15 0 0 600	"	9 00
Matières sucrées : Sucre mi-blanc.....	52 0 1 600	"	83 20
Confitures pour les enfants.....	3 0 1 600	"	4 80
Boissons aromatiques : Café en grains.....	15 0 4 000	"	60 00
Poids total et prix moyen.....	96 3 1 685		
BOISSONS FERMENTÉES :			
Cidre.....	186 0 0 150	"	27 90
Vin.....	78 0 0 700	"	54 60
Eau-de-vie.....	2 0 2 000	"	4 00
Poids total et prix moyen.....	266 0 0 325		
Eau pour la boisson et la préparation des aliments.....	912 0 0 00375	3f 43	"
ART. 2. — ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS EN DEHORS DU MÉNAGE.			
Petits pains, dits de gruau, achetés par l'ouvrier, 180 pièces à 0f 05..	13 7 0 660	"	9 00
Eau-de-vie prise par l'ouvrier, le matin en sortant.....	9 0 2 000	"	18 00
Vin consommé par l'ouvrier chez le marchand de vin et reçu comme pour boire.....	38 6 0 700	9 00	18 00
Poids total et prix moyen.....	61 3 0 734		
TOTAUX des dépenses concernant la nourriture.....		12 43	1,145 74
SECTION II.			
Dépenses concernant l'habitation.			
LOGEMENT :			
Loyer annuel d'une chambre et d'un cabinet au quatrième étage, et balayage de l'escalier..		"	182 00
MOBILIER :			
Achat d'ustensiles.....		"	2 50
CHAUFFAGE :			
Charbon de terre consommé en hiver, 925k à 5f 60 les 100k; charbon de bois consommé en été, 117k à 20f 00 les 100k; petit bois pour allumer le poêle en hiver, 70k à 6f 00 les 100k.		"	79 40
ÉCLAIRAGE :			
Huile à brûler, 15k à 1f 50; chandelle, 6k 5 à 1f 43; mèches de coton, 0f 73; allumettes, 10 paquets, à 0f 10.....		"	33 67
TOTAUX des dépenses concernant l'habitation.....		"	297 57
SECTION III.			
Dépenses concernant les vêtements.			
VÊTEMENTS de l'ouvrier, achat et confection.....			
— de la femme —.....	(6) (7) 2 50		45 53
— du fils aîné —.....	(6) (7) 15 00		24 91
— de la fille cadette —.....	(6) (7) 5 00		30 82
— du petit garçon —.....	(6) (7) 5 00		15 00
Achat de mercerie.....	(6) (7) 3 75		11 50
TOTAUX des dépenses concernant les vêtements.....		"	3 50
BLANCHISSAGE ET SOINS DE PROPRETÉ :			
Blanchissage du linge de la famille, donné à faire au dehors.....		"	75 00
Frais de barbe pour l'ouvrier.....		"	7 80
Savons et autres objets de toilette.....		"	3 50
Eau : 2,738 litres à 0f 00375 le litre.....	10 26	"	"
TOTAUX des dépenses concernant les vêtements.....	41 51		217 56

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT DES DÉPENSES.	
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION IV.		
Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.		
CULTE : L'exercice du culte ne donne lieu à aucune dépense.....	"	"
INSTRUCTION DES ENFANTS : Ecole gratuite pour le fils aîné, aux frais de la ville de Paris, estimée à 4f 50 par mois pendant 11 mois; achat de livres, papier et plumes, 4f 00.....	49 50	4f 00
SECOURS ET AUMÔNES. La famille ne fait aucune aumône.....	"	"
RÉCRÉATIONS ET SOLENNITÉS : Achat de jouets et friandises pour les enfants les jours de fêtes, 2f 50; visites à des amis et réception des mêmes, 4f 00.....	"	6 50
SERVICE DE SANTÉ : Consultations et achat de médicaments.....	"	24 00
TOTAUX des dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.....	49 50	34 50
SECTION V.		
Dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES :		
NOTA. — Les dépenses concernant les industries entreprises au compte de la famille montent à.....		1,568f 02
Elles sont remboursées par les recettes provenant de ces mêmes industries, savoir :		
Recettes en argent employées pour la consommation de la famille ou faisant partie de ses épargnes et portées à ce titre dans le présent budget. 1,525f 72		} 1,568 02
Argent appliqué de nouveau aux industries (R. 4e S ^{me}) comme emploi momentané du fonds de roulement et qui ne peut, par conséquent, figurer parmi les dépenses de la famille..... 42 30		
INTÉRÊTS DES DETTES : La famille n'a plus de dettes.....	"	"
IMPÔTS : La famille ne supporte directement aucun impôt.....	"	"
ASSURANCES CONCOURANT A ASSURER LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE : La famille n'est affiliée à aucune société d'assurances mutuelles.....	"	"
ÉPARGNE DE L'ANNÉE : Cette somme a servi depuis quelques années à acquitter les dettes contractées par la famille lors de son premier établissement; aujourd'hui qu'elles sont éteintes, cette épargne annuelle accumulée facilitera aux deux époux les moyens d'entreprendre un nouveau commerce quand celui de porteur d'eau leur aura fait défaut.....	"	162 58
TOTAUX DES DÉPENSES et de l'épargne de l'année (balançant les recettes)....	403 44	1,837 95
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses et de l'épargne de l'année.....		1,961f 39

COMPTES ANNEXÉS AUX BUDGETS.

I. COMPTES DES BÉNÉFICES

Résultant des industries entreprises par la famille (à son propre compte).

(1) TRANSPORT de l'eau.

RECETTES.

VALEURS	
en nature	en argent
Produit du transport de l'eau chez les pratiques.....	» 1,098 ^f 75
Eau consommée dans le ménage et apportée par l'ouvrier.....	13 ^f 69
Totaux.....	13 69 1,098 75

DÉPENSES.

Valeur approximative attribuée à l'eau fournie gratuitement par la ville de Paris.....	» 82 88
Intérêt de la valeur de la clientèle (600 ^f à 5 p. 100).....	» 30 00
— des ustensiles servant à l'industrie.....	» 1 26
Travail de l'ouvrier : 235 journées à 3 ^f 50.....	» 822 50
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	13 69 162 11
Totaux comme ci-dessus.....	13 69 1,098 75

(2) SCIAGE et transport de bois.

RECETTES.

Sciage et transport de bois pour le compte de particuliers, principalement du mois d'octobre au mois d'avril.....	» 376 00
Totaux.....	» 376 00

DÉPENSES.

Intérêt du matériel servant à cette industrie (41 ^f 70 à 5 p. 100).....	» 2 08
Fournitures d'ustensiles : achat et retrempage de limes, achat de bois pour réparer les scies et les merlins.....	» 9 80
Confection et réparation des ustensiles par l'ouvrier, 12 journées à 3 ^f 50.....	» 42 00
Travail de l'ouvrier : 66 journées à 3 ^f 50.....	» 231 00
BÉNÉFICE résultant de cette industrie.....	» 98 12
Totaux comme ci-dessus.....	» 376 00

	VALEURS	
	en nature	en argent
(3) DÉMÉNAGEMENTS et COMMISSIONS.		
RECETTES.		
Déménagements faits pour le compte de particuliers.....	"	84f 50
Commissions faites.....	"	10 00
Totaux.....	"	94 50
DÉPENSES.		
Location de petites voitures à bras.....	"	16 00
Travail de l'ouvrier : 19 journées à 3f50.....	"	66 50
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	"	12 00
Totaux comme ci-dessus.....	"	94 50
(4) PIQÛRE des cuirs de chapeaux.		
RECETTES.		
Entreprise de piqure de cuirs de chapeau par la femme.....	"	245 00
Totaux.....	"	245 00
DÉPENSES.		
Travail de la femme : 150 journées à 1f 25.....	"	187 50
— du fils aîné : 30 — 0 75.....	"	22 50
— du mari : 6 — 1 25.....	"	7 50
Fourniture de soie, fil et aiguilles.....	"	23 50
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	"	4 00
Totaux comme ci-dessus.....	"	245 00
(5) RÉSUMÉ des comptes des bénéfices (1 à 4).		
RECETTES TOTALES.		
Produits en nature employés pour la nourriture de la famille.....	13f 69	"
— appliqués aux dépenses du ménage ou convertis en épargne...	"	1,771 95
Recettes en argent à employer de nouveau pour les industries elles-mêmes.....	"	42 30
Totaux.....	13 69	1,814 25

(5) RÉSUMÉ des comptes des bénéfices (1 à 4) (suite).

	VALEURS	
	en nature	en argent
DÉPENSES TOTALES.		
Intérêts des propriétés possédées par la famille et employées par elle aux industries.....	»	33 ^f 54
Produits des subventions reçues par la famille et employées par elle aux industries.....	»	82 88
Salaires afférents aux travaux exécutés par la famille pour les industries.....	»	1,379 50
Dépenses en argent qui doivent être remboursées par des recettes provenant de ces industries.....	»	42 30
Totaux.....	»	1,538 02
BÉNÉFICES TOTAUX résultant des industries (289 ^f 02).....	13 ^f 69	276 23
Totaux comme ci-dessus.....	13 69	1,814 25

II. COMPTES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.

Les subventions dont jouissent la famille ne donnent lieu à aucun compte spécial.

III. COMPTES DIVERS.

(6) COMPTE de la dépense annuelle concernant les vêtements.

ART. 1er. — *Vêtements de l'ouvrier.*

Vêtements du dimanche :

	PRIX d'achat.	DURÉE.	DÉPENSE annuelle.
1 veste ronde en drap noir achetée pour le mariage.....	33 ^f 00	20	1 ^f 75
1 pantalon — — — — —	25 00	20	1 25
1 chapeau rond en feutre gris.....	6 00	45	0 40

Vêtements de travail :

1 veste ronde en velours de coton bleu uni.....	25 00	40	2 50
1 pantalon — — — — —	45 00	40	1 50
1 veste rondé en velours de coton vert rayé.....	25 00	40	2 50
1 pantalon — — — — —	45 00	40	1 50
4 pantalons en gros drap noir d'Auvergne.....	60 00	40	6 00
1 bourgeron en velours de coton bleu uni.....	6 00	5	1 20
1 bourgeron en toile bleu.....	3 50	» 6	1 75
2 gilets à manches en velours de coton bleu uni.....	10 00	3	3 33
1 casquette en drap noir.....	3 50	2	1 75
1 gilet en laine tricotée (pour l'hiver).....	6 00	3	2 00
1 douzaine de chemises en grosse toile.....	36 00	20	1 80
6 mouchoirs de coton de couleur.....	6 00	1 6	4 00
1 paire de gros souliers et réparations.....	10 25	» 10	12 30
Totaux.....	287 25		45 53

ART. 2. — *Vêtements de la femme.*

Vêtements du dimanche :

1 robe de soie violette, à fleurs, achetée pour le mariage.....	60 00	20	3 0
1 petit châle en laine brochée.....	10 00	15	0 6
1 robe en gros drap noir d'Auvergne.....	12 00	20	0 0
A reporter.....	82 00		4 26

(6) COMPTE de la dépense annuelle concernant les vêtements (suite).

	PRIX d'achat.	DURÉE.	DÉPENSE annuelle.
ART. 2. — Vêtements de la femme (suite).			
Vêtements de la semaine :			
		ans. Mois	
	<i>Report</i>		82f00
1 robe d'indienne.....	6 00	3	2 00
5 chemises en grosse toile.....	15 00	15	1 00
2 paires de bas de laine noire.....	3 60	1	3 60
2 — de coton blanc.....	2 00	1	2 00
1 paire de souliers et réparations.....	6 50	1 3	5 20
2 paires de chaussons de tresse.....	2 50	1	1 25
3 bonnets en mousseline blanche avec fausse dentelle.....	4 35	1	4 35
2 fichus de cou.....	2 50	2	1 25
Totaux.....	124 45		24 91
ART. 3. — Vêtements du fils aîné.			
1 blouse en laine à carreaux.....	5 00	1	5 00
4 chemises en coton.....	7 00	1 6	4 66
1 casquette.....	3 00	1	3 00
2 paires de souliers et réparations.....	14 00	1	14 00
3 paires de bas de coton bleu.....	3 75	1	3 75
1 cache-nez en laine tricotée.....	1 25	3	0 41
Totaux.....	34 00		30 82
ART. 4. — Vêtements de la fille cadette.			
1 robe en mousseline de laine rouge imprimée.....	5 00	2	2 50
2 bonnets en mousseline blanche, 1 en soie noire.....	3 00	1	3 00
1 collerette brodée.....	1 50	1	1 50
2 chemises en coton.....	3 00	1	3 00
2 paires de souliers.....	5 00	1	5 00
Totaux.....	17 50		15 00
ART. 5. — Vêtements du petit garçon.			
1 bonnet en mousseline blanche.....	1 00	6	2 00
1 — — de couleur.....	1 00	6	2 00
3 paires de petits souliers.....	7 50	1	7 50
Totaux.....	9 50		11 50

(7) COMPTE de la dépense annuelle pour la confection des vêtements et du linge de la famille.

	VALEURS	
	en nature	en argent
ART. 1er. — Dépense pour le ménage tout entier.		
Achat de fil, coton, laine, aiguilles et autres merceries.....	"	3f 50
25 journées de travail de la femme, estimées à 1f 25 par jour.....	31f 25	"
Totaux.....	31 25	3 50
ART. 2. — Distribution de cette dépense sur les divers membres de la famille.		
Dépense pour la confection des vêtements de l'ouvrier.....	2 50	0 30
— — de la femme.....	15 00	1 50
— — du fils aîné.....	5 00	0 60
— — de la fille cadette.....	5 00	0 60
— — du petit garçon.....	3 75	0 50
Totaux comme ci-dessus.....	31 25	3 50

2 Notes

FAITS IMPORTANTS D'ORGANISATION SOCIALE ; PARTICULARITÉS REMARQUABLES ;
APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES ; CONCLUSIONS

§ 17 (A) Sur l'aménagement des eaux dans la ville de Paris.

[349] L'approvisionnement et la distribution de l'eau nécessaire à la consommation quotidienne de la ville de Paris sont entièrement placés sous la direction de l'administration municipale. Elle dispose d'une quantité totale de 7,390 pouces d'eau, correspondant environ à 147,800e d'eau dans l'espace de 24 heures. Cette eau provient :

33 fontaines monumentales.....	9,910 ^{m.c.}
60 fontaines publiques, dites de <i>puisage</i>	4,026
1,779 bornes-fontaines.....	41,500
274 bouches d'eau sous trottoirs, poteaux d'arrosement et bouches d'incendie.....	274
13 fontaines marchandes (eau clarifiée).....	1,170
383 concessions à l'État, au département et à la ville....	11,743
9,936 concessions particulières.....	23,826
formant un total de.....	92,459 ^{m.c.}

On verra par le tableau ci-joint que la ville de Paris est loin d'épuiser toutes ses ressources. L'eau est répartie entre les différents quartiers au moyen de nombreuses conduites souterraines de la manière suivante :

33 fontaines monumentales.....	9,910 ^{m.c.}
60 fontaines publiques, dites de <i>puisage</i>	4,026
1,779 bornes-fontaines.....	41,500
274 bouches d'eau sous trottoirs, poteaux d'arrosement et bouches d'incendie.....	274
13 fontaines marchandes (eau clarifiée).....	1,170
383 concessions à l'État, au département et à la ville....	11,743
9,936 concessions particulières.....	23,826
formant un total de.....	92,459 ^{m.c.}

ce qui laisse 55,341^{m. c.} disponibles.

Les 60 fontaines publiques ou de *puisage* sont les seules où l'on ait le droit de prendre l'eau librement ; elles alimentent la modeste industrie des porteurs d'eau à bras ou à la

bretelle. Les fontaines marchandes fournissent de l'eau filtrée aux frais de l'administration [350] municipale, et les porteurs d'eau, qui exercent leur industrie à l'aide d'une voiture dite *tonneau*, viennent s'y approvisionner moyennant une rétribution de 0f90 par mètre cube.

Un fait important à signaler ici, c'est que les efforts de l'administration de la ville tendent constamment à supprimer les fontaines publiques pour augmenter les concessions particulières. Non-seulement ce système devra assurer à la ville un revenu très-important, mais il amènera une meilleure répartition des eaux dans les différents quartiers de la capitale. Il en résultera d'ailleurs une grande économie pour chaque habitant ; on a calculé que l'eau apportée au consommateur par un porteur d'eau ordinaire, revenait à 3f75. le mètre cube, tandis que les prix des concessions particulières ne sont que de 0f28 le mètre cube pour les eaux de Seine et de sources, et de 0f14 le mètre cube pour les eaux du canal de l'Ourcq.

Il résulte de ces faits que, dans la ville de Paris, l'industrie des porteurs d'eau à la bretelle n'est pas destinée à subsister encore longtemps (§ 1), et on a pu constater, en effet, que leur nombre diminue considérablement. À la fontaine Saint-Michel par exemple, on comptait, en 1830, environ 30 porteurs d'eau venant régulièrement s'y approvisionner, et vivant exclusivement de cette industrie et de celle de scieur de bois ; aujourd'hui ce nombre est réduit à 5. Cependant, l'émigration de cette classe d'ouvriers n'est pas moindre qu'elle n'était à cette époque, puisque au contraire la population des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme qui l'alimente a diminué de 11,000 habitants dans l'espace de 20 ans. Les uns se sont livrés à d'autres métiers, tels que celui de marchand de charbon ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, ont adopté un système plus favorable dans ces conditions nouvelles ; ils transportent l'eau dans des voitures dites *tonneaux* traînées à bras d'homme ou attelées d'un cheval ou d'un âne. Aujourd'hui cette industrie est ainsi répartie :

7 tonneaux attelés d'ânes.

204 tonneaux attelés de chevaux.

662 tonneaux traînés à bras d'hommes.

Ils y trouvent encore un bénéfice, puisqu'ils revendent à raison de 0f10 la voie d'eau (environ 20 litres) qui leur revient à 0f02 aux fontaines marchandes.

Mais d'après le système des concessions particulières qui tend journellement à s'accroître, cette nouvelle branche d'industrie ne paraît pas avoir des chances de longue durée (§ 1).

§ 18 (B) Sur les mœurs, l'organisation agricole et le régime d'émigration des montagnes de l'Auvergne.

PAR M. DELBET PÈRE.

[351] Le but de la présente note est de décrire les mœurs de ces rudes travailleurs qu'on rencontre à Paris et dans toutes les contrées de l'Europe, où il faut déployer force musculaire et persévérance.

C'est le plateau de la haute Auvergne comprenant la majeure partie du Cantal qui envoie l'excédant de sa population chercher, dans le travail ou le commerce, les moyens d'existence auxquels le sol trop pauvre ne suffirait pas.

Plusieurs arrondissements de l'Aveyron et quelques communes de la Lozère fournissent aussi un contingent à cette émigration.

En général, l'habitant de la Lozère n'aime pas à perdre de vue ses montagnes ; il souffre chez lui, il supporte les privations les plus dures, le froid des longs hivers, la faim toute l'année, plutôt que de prendre résolument, comme ses voisins du Cantal, le parti de courir le monde.

Le fait le plus saillant qui distingue ces populations limitrophes est que le Lozérien vient dans le Cantal faire la moisson, couper les blés, les battre, moyennant un salaire de 0f75 à 1f par jour et la nourriture la plus grossière, tandis que l'Auvergnat, qui laisse faire ainsi chez lui ce travail si peu rétribué, s'occupe ailleurs du négoce ou d'un travail plus lucratif.

La population lozérienne n'émigre pas : elle s'épanche périodiquement, à jours fixes, par familles entières sans distinction de sexe. C'est un flot composé de tous les membres valides de chaque paroisse. On part le dimanche, après la messe, avec la bénédiction du curé, en emportant pour tout bagage un peu de linge, une faucille, un fléau. La journée et au besoin la nuit suffisent pour atteindre les villages où se tiennent des foires spéciales ; on se loue par famille entière, en nombre suffisant pour faire un travail donné dans un délai fixé, et chacun se trouve content s'il rapporte 20 à 30f au logis. Cet argent a pour destination régulière de payer d'abord l'impôt qu'on appelle encore *la taille* dans le pays puis la dette contractée envers le curé pour les frais du culte ; le reste est employé à l'achat de quelques vêtements.

L'habitant du Cantal est moins sobre en ses désirs : il s'impose les longues absences, les voyages lointains, la privation des joies de la famille, le travail soutenu pendant huit ou dix mois chaque année ; mais il lui faut d'autres résultats, il lui faut l'argent nécessaire [352] pour mener brillante vie pendant deux ou trois mois au village s'il est garçon, et, s'il est marié, père de famille, il faut acheter chaque année un coin de terre, un pré surtout qui fait la gloire et l'aisance de la maison.

Riche ou pauvre, l'Auvergnat du village est élevé avec cette idée que l'émigration est un besoin, un devoir, le seul moyen d'acquérir ou d'augmenter l'aisance.

Le premier enseignement de la mère est qu'il faut se hâter de grandir pour aller *hors pays*, voyager comme le père, comme l'oncle, comme le cousin ; et la prière, soir et matin, se termine par la demande à Dieu d'un voyage heureux et productif pour ces parents qui sont allés au loin chercher l'argent nécessaire à la famille.

Dans les longues veillées, il n'est pas d'autre sujet de conversation ; on se demande, on se donne des nouvelles des absents : un tel a écrit, il a déjà tant économisé depuis le départ, tel autre a envoyé de l'argent pour monter tant de vaches à la montagne ; les noms des plus heureux, des plus vaillants sont dans toutes les bouches ; on exalte leur mérite, leur succès, on les donne comme exemple à suivre, on parle du retour longtemps à l'avance, et ce retour est fêté dans la famille, dans la paroisse entière.

Les jeunes imaginations s'enflamment à ces récits. L'enfant, tout préparé pour le départ, attend avec impatience que la première communion soit faite pour se mettre en route. La mère, les sœurs le conduisent elles-mêmes au maître qui doit le diriger : pas une larme ne coule, on craindrait de se montrer faible.

Un des avantages de cette dure condition est qu'il n'y a pas pour l'émigrant la période d'apprentissage qui, dans tout autre état, exige un sacrifice d'argent et de temps.

L'enfant reçoit un salaire quelconque même au premier départ, et, s'il montre intelligence et courage, ce salaire augmente rapidement : il n'est pas rare de voir gagner 300 ou 400f à 15 ou 16 ans.

Ces premiers produits reviennent à la famille, l'enfant n'en touche rien, il ne doit avoir aucun besoin, aucune dépense ne lui est permise. Les vêtements sont remis en état ou remplacés au retour. Les distractions d'ailleurs ne sont pas permises tant qu'on est en voyage ; c'est au retour seulement et dans le pays qu'on a le droit d'être jeune, et pendant deux mois on se dédommage du travail forcé par les jeux les plus bruyants et les plus animés. La famille fournit aux frais de ces amusements dans la proportion de l'épargne obtenue.

Cette épargne doit suffire plus tard pour assurer l'exonération du service militaire, service antipathique au montagnard au point que, [353] dans les temps difficiles, on a vu de nombreux réfractaires, protégés par la population tout entière, échapper longtemps aux exigences de la loi. Cet esprit d'insurrection est heureusement remplacé par un esprit de prévoyance. Le travail et l'économie suffisent pour donner les moyens de payer l'exonération.

Ceci fait, on s'occupe de capitaliser les gages jusqu'au moment où, disposant d'un petit pécule, le jeune homme devient maître à son tour et voyage pour son compte. S'il réussit, s'il rapporte beaucoup au village, si, garçon, il peut acheter un champ, un pré surtout, alors sa réputation est faite, il peut choisir parmi les jeunes filles de sa paroisse ou des paroisses voisines (les *Ouv. europ.* III § 13).

Les fiançailles se font un an avant le mariage, au moment du retour de l'émigration annuelle. Ce serait un scandale que le retour hors de saison, même pour se marier, et quand l'heure du départ est sonnée, ce serait une faiblesse impardonnable aux jeunes époux de retarder ce départ. Tout doit céder devant ce devoir. Un jeune homme serait déshonoré si, sans motifs indiscutables, il restait l'hiver dans la montagne ; pas une jeune fille n'en voudrait pour prétendant. L'homme marié perdrait toute considération, tout crédit si, valide encore et sans fortune assurée, il cessait les voyages.

Ainsi se forment et se maintiennent les idées qui, en Auvergne, dirigent la population vers un même but.

Ceci cependant ne s'applique qu'à la population des campagnes. Dans les villes on émigre encore, mais moins généralement ; le commerce local et quelques industries retiennent une partie des habitants, même dans l'hiver. On s'explique cette différence tranchée dans les habitudes par la différence des situations.

Que ferait la population mâle pendant de longs hivers qui, couvrant tout le pays de neiges persistantes, ne laissent aucun travail extérieur possible pendant plusieurs mois ? Le sol ne pourrait pas nourrir les habitants relativement trop nombreux ; la culture n'est possible que sur une partie très-restreinte du territoire ; les récoltes, soumises à de nombreuses causes de destruction, dépendant toutes du climat, sont toujours insuffisantes, même dans les meilleures années ; et souvent elles manquent dans des proportions considérables.

Le seul produit assuré et abondant est l'herbe sous diverses formes.

Sur les hauts plateaux, ce sont des pâturages inaccessibles en hiver et couverts pendant l'été de vaches laitières ou de bœufs à l'engrais.

Dans les vallées se trouvent des prés bien entretenus, bien arrosés, [354] qui fournissent le foin nécessaire à la nourriture des bestiaux pendant la mauvaise saison.

Ces bestiaux sont la seule véritable richesse du pays qui exporte : 1° le fromage produit à la montagne par les vaches laitières ; 2° les jeunes bœufs très-estimés pour le travail ; 3° les vaches engraisées à l'herbe et les bœufs engraisés au foin sec.

La fortune des particuliers ne se compte que par le nombre de têtes de bétail entretenues, et le foin est chose si précieuse qu'on cherche à créer des prairies partout où un filet d'eau permet d'arroser la terre, naturellement disposée d'ailleurs à produire beaucoup d'herbe.

Il ne reste donc à cultiver qu'une très-faible partie du territoire dans chaque commune, d'où la conséquence forcée de l'insuffisance du travail pour occuper une population nombreuse, et de l'insuffisance de produits alimentaires relativement au chiffre élevé de la population. De là le besoin d'émigrer.

Les hommes ne sont nécessaires au pays que pendant la saison des foins, deux mois environ ; les femmes, les vieillards, les enfants suffisent pour les soins à donner aux bestiaux pendant toute l'année.

L'émigration annuelle périodique, ainsi organisée, n'a-t-elle pas sa raison d'être ? N'en résulte-t-il pas un bien au point de vue général autant qu'au point de vue particulier ?

Pour résoudre ces questions, il suffit de comparer les populations des plateaux de la Lozère et des plateaux du Cantal.

Le sol est le même, le contraste est immense.

De l'un et de l'autre côté : des prairies, des pacages, des montagnes, et la terre arable en faible proportion, ne suffisant pas à nourrir ses habitants.

Le Lozérien attaché à cette terre ingrate y vit misérable : la population affamée, étiolée, perd en nombre et surtout en valeur physique.

Dans le Cantal, les familles sont nombreuses, les individus sont robustes, leur force est proverbiale ; partout règnent l'aisance, la joie, la santé, et, malgré le contingent perdu chaque année par l'émigration définitive, par quelques mariages lointains, par les accidents inséparables des voyages, la population augmente, elle déborde continuellement sans que la source soit amoindrie.

Les familles sont nombreuses ; c'est une joie, c'est une gloire que d'avoir beaucoup d'enfants ; et point de soucis, point de préoccupations de leur avenir. L'émigration est là, ouvrant porte assurée à l'aisance, à la fortune peut-être, pour qui veut travailler.

Quels que soient les goûts, quelles que soient les aptitudes, il y [355] a place pour tout et pour tous : pionniers, scieurs de long, chaudronniers, émouleurs, porteurs d'eau, charbonniers, marchands de parapluies, de couvertures, marchands d'étoffes, de quincailleries, marchands de peaux de lapins, marchands de chevaux, ferrailleurs, tout se trouve, non pas dans l'organisation matérielle du pays, car aucune de ces industries n'y est exercée, mais dans les esprits et dans les idées, sans apprentissage.

Le hasard décide, l'âge est venu, l'enfant doit partir, et il part chaudronnier, parce qu'il

s'est trouvé un maître qui en avait besoin pour cela ; mais il peut revenir marchand de chevaux, parce qu'en voyage une circonstance l'aura mis en rapport avec un maître de cette profession, et que l'intelligence déployée dans une affaire l'aura fait remarquer et choisir pour l'année suivante.

À part les dispositions spéciales, les moyens de parvenir sont les mêmes pour tous : *travailler beaucoup, dépenser peu*. Un proverbe est dans toutes les bouches : *épargner, c'est gagner*, et l'on épargne jusqu'aux limites de la faim. Une seule chose est réputée nécessaire : *du pain*. Tout le reste est de luxe, et ce luxe n'est permis, dans certaines mesures, que selon les circonstances. On couche sur la paille, dans les granges, sans se déshabiller pendant des mois entiers ; on marche les pieds nus sur la route, afin de ne pas user les souliers réservés pour la ville ; on accepte, on demande un morceau de pain dans une ferme, comme complément du prix convenu de la marchandise ou du travail qu'on a livrés. et tout cela pour rapporter à la montagne quelques centaines de francs en beaux louis qu'on cache, qu'on réserve pour acheter le champ et le pré, principaux objets des désirs de la famille.

Des fortunes considérables se sont faites par ces moyens. Ce sont des exceptions sans doute ; mais en général l'émigration donne l'aisance quand l'émigrant ne s'écarte pas des vieilles traditions dont les bases sont le travail et surtout l'épargne.

Cherchons maintenant quelle est l'influence de l'émigration sur les mœurs, les habitudes, l'esprit de famille, les idées religieuses.

C'est un fait bien remarquable à constater, que les mœurs et les habitudes se maintiennent sans changement sensible d'un siècle à l'autre, dans une contrée dont presque toute la population valide émigre périodiquement pendant les quatre cinquièmes de l'année. Le souvenir des montagnes qu'il aime, l'attachement à la famille, l'éducation première, les pratiques religieuses, avec lesquelles il a été élevé, préservent l'Auvergnat des séductions d'une civilisation plus brillante (§ 3). Il vit isolé au milieu des populations qu'il parcourt, n'ayant de relations que pour les affaires de son commerce, restant sobre malgré les tentations d'une vie plus sensuelle [356] (§ 9) ; travailleur, malgré les exemples de mollesse, simple dans ses vêtements (§ 10), malgré le luxe qu'il connaît, qu'il encourage chez les autres, quand il est de son intérêt de le faire ainsi.

Si, par exception, il en est qui cèdent parfois à un entraînement quelconque, ils cachent avec soin la chute quelque innocente qu'elle soit, car il faudrait en rougir au retour dans la montagne. On se retrempe d'ailleurs aux vieilles habitudes pendant les deux ou trois mois de séjour, à l'époque des travaux de la moisson, et rarement on retombe.

On ne pourrait dire, assurément, que toujours la probité préside aux transactions ; à côté du commerçant ou du travailleur vraiment honnête, on trouve les natures faibles qui, n'ayant pu résister aux tentations de jouissances inconnues, et n'ayant pas trouvé à point les conseils ou les encouragements nécessaires pour les ramener dans la bonne voie, s'abandonnent à tous les écarts d'une vie déréglée. À ceux-là, tout retour vers le bien paraît impossible : portant dans leurs dérèglements la fougue des appétits longtemps contenus et surexcités par une force physique considérable, ils se livrent à tous les excès, perdent tout sentiment d'honneur, cherchent partout à faire des dupes, soit de leur vendeur qu'ils ne paient pas,

soit de leurs acheteurs qu'ils trompent sur la nature et la qualité des marchandises.

Cette vie d'excès ou de débauches produit presque toujours sur l'organisation du montagnard le même résultat, il meurt avant l'âge et le plus souvent phthisique. Ces accidents, trop souvent répétés, avaient donné à croire que le travail, les privations, les fatigues supportées par l'émigrant abrégèrent la durée moyenne de l'existence. C'est une erreur.

Quelque dure que soit la vie de l'Auvergnat pendant l'émigration, elle est encore un bien-être relatif : en voyage, il mange du pain blanc toujours, de la viande parfois ; tandis que, dans la montagne, la nourriture est exclusivement composée de pain noir, de lait coupé, de fromage et de légumes.

Le travail et les fatigues des voyages sont presque un repos en comparaison du travail à faire au pays pour faucher, moissonner, battre le blé, couper le bois, piocher la terre, casser les pierres.

Enfin la marche, quelque longue qu'elle soit sur de bonnes routes, est une promenade pour qui a passé sa vie à monter et descendre les pentes abruptes et rocailleuses du pays natal.

La fatigue, les privations n'existent donc pas pour l'Auvergnat du Cantal, et c'est à tort, nous le répétons, qu'on y cherche l'explication des pertes résultant de l'émigration. La véritable cause de ces pertes est dans les excès auxquels s'abandonnent quelques [357] jeunes gens emportés par la fougue des passions, et presque toujours on remarque que ce malheur arrive à ceux dont l'éducation morale a été négligée par une cause quelconque, à ceux surtout auxquels les enseignements de famille ont fait défaut.

Pour ceux-là, le retour à la montagne est à peu près impossible ; ils ne trouveraient pas une main amie pour serrer leurs mains, pas une maison ne leur serait ouverte, pas une famille honnête ne voudrait les recevoir, tant on craint pour les enfants l'exemple du mal et la contagion ; on les montre au doigt, on les fuit comme en d'autres temps on fuyait des lépreux ; aussi, ne pouvant supporter le sentiment général de répulsion, cessent-ils bientôt de revenir au pays. Ce ne sont plus des *émigrants*, mais des *émigrés*, et ce sont ceux-là qu'on voit ordinairement mourir dans l'émigration épuisés par les excès, et peut-être par la trop longue privation de l'air natal, jointe à la souffrance morale résultant de la réprobation dont ils sont l'objet de la part de leurs compatriotes.

Les inconvénients, nous dirons même le désordre, inséparables des longues absences de l'émigration, sont efficacement combattus par deux sentiments qui rarement abandonnent l'Auvergnat.

En première ligne, sont les idées religieuses avec lesquelles on a été bercé, idées que la prévoyante sollicitude des mères a soigneusement entretenues à l'aide des enseignements donnés par le curé et les vicaires, qui sont nombreux dans chaque paroisse et presque toujours parents à quelque degré.

En seconde ligne, le désir d'amasser, qui fait faire des prodiges de travail et d'économie, et ne laisse ni le temps ni les moyens de chercher les distractions dangereuses.

L'enseignement religieux ne fait jamais défaut : les ecclésiastiques sont nombreux, avon-nous dit, mais surtout ils sont influents.

C'est un honneur considérable pour toute famille que d'avoir un de ses membres prêtre. C'est toujours une bénédiction du ciel que d'avoir un de ses enfants appelé dans les ordres par sa vocation. L'influence du prêtre grandit de l'autorité que lui donne son titre de parent, de la vénération inspirée par son titre bien plus précieux d'élu parmi les membres d'une famille assez agréable à Dieu pour qu'il ait daigné y choisir un de ses ministres.

On ne sait pas peut-être que noblesse oblige, mais de si loin qu'on appartienne à sa famille, on se croit obligé de conserver des mœurs pures et une réputation inattaquable de probité, parce que la robe du prêtre pourrait être tachée, de la faute commise par un parent.

Le prêtre a d'ailleurs à remplir des devoirs de famille, auxquels [358] il ne manque jamais. Les garçons lui appartiennent en attendant que l'émigration les enlève ; mais c'est dans la famille, sous les yeux de la mère que se fait cette éducation, jusqu'au moment où la confiance de son évêque donne charge d'âmes au jeune ecclésiastique, resté depuis l'ordination vicaire suppléant dans sa propre paroisse.

Les pratiques religieuses, fidèlement suivies pendant l'enfance, sont exigées du jeune homme à chaque retour périodique dans la montagne ; il ne vient pas à l'idée de s'y soustraire ; car l'exemple est donné par les parents à tous les degrés, et de plus l'opinion publique repousserait le téméraire qui se croirait assez fort pour braver les accidents du voyage, sans avoir reçu au départ l'assistance donnée par les sacrements.

Aussi voit-on souvent ces pratiques observées loin du pays, et tout au moins l'émigrant assiste-t-il aux offices du dimanche quand il n'a pas d'empêchement sérieux.

Mais c'est par les femmes que le sentiment religieux, conservé pendant l'absence, se ravive plus fervent au retour. Il y a surtout dans la montagne une admirable institution sauvegardant les mœurs et la foi religieuse. Ce sont les sœurs de Saint-Dominique, liées par des vœux, portant un uniforme distinctif, et néanmoins demeurant dans leurs familles

L'émigration, qui emmène tous les jeunes gens, et en laisse un certain nombre au dehors, est peut-être une des causes de cette institution nécessaire pour abriter le célibat des pauvres filles. En tout cas, l'institution paraît être le remède placé à côté du mal qui pourrait résulter de l'émigration.

À défaut de communauté ou de maison qui les reçoive ; les sœurs de Saint-Dominique échappent à l'isolement en se dévouant à la famille qui les conserve dans son sein, partageant les travaux des champs, les soins du ménage, l'éducation des enfants ; elles sont la providence des familles assez heureuses pour les posséder. Leur présence maintient les mœurs ; la règle qui leur impose certaines pratiques religieuses à heures fixes de chaque journée, donne l'habitude de la prière et de la méditation. Leur abnégation personnelle donne l'exemple du dévouement. C'est une seconde mère pour les enfants, une sœur vénérée du chef de famille, gardienne de l'honneur du logis pendant l'absence, et par cela même assez influente pour ramener au bien ce chef de famille lui-même, s'il rapportait de ces longues absences périodiques des habitudes qui ne seraient plus en rapport avec les vieilles traditions soigneusement conservées.

Dans les familles pauvres, là où elles ne trouveraient pas de terre [359] à cultiver, les sœurs se destinent à une espèce de domesticité dont on ne voit guère d'exemple dans aucun

pays.

Pour ces dernières, le noviciat, indépendamment des pratiques religieuses, consiste à apprendre à devenir cuisinières, femmes de chambre, servantes de fermes. La règle ordonne de se plier à tout, et l'instruction acquise, le développement des facultés intellectuelles servent à faire accepter résolument la position prise quels qu'en soient les inconvénients.

Heureuses sont les maisons qui peuvent avoir ces filles pour le service intérieur ; les principes religieux, la surveillance des supérieurs ecclésiastiques auxquels la sœur doit un compte fréquent de tous ses actes, les sentiments élevés que donne l'affiliation à un ordre respecté sont autant de garanties de fidélité, de zèle et de moralité.

En résumé, l'émigration de l'Auvergnat des montagnes a sa raison d'être, puisque les populations trop nombreuses ne pourraient ni s'occuper utilement, ni se nourrir sur un sol condamné par sa position à produire plus d'herbe que de grains.

L'émigration est utile au point de vue général, puisqu'elle donne à la France entière de robustes travailleurs, recherchant partout des fonctions trop pénibles pour des populations moins douées de forces physiques, et acceptant les fonctions dédaignées par travers d'esprit de ces mêmes populations.

L'émigration est avantageuse à la montagne, car elle y apporte l'aisance toujours, la fortune souvent ; elle y entretient l'amour du travail, l'esprit de prévoyance, les saines traditions.

L'émigration maintient le sentiment religieux en faisant tous les jours demander à Dieu protection pour les absents et faveur pour le succès du voyage, en maintenant des pratiques pieuses telles que la réunion mensuelle générale à une messe dite à l'intention de tous les voyageurs de la paroisse, et des messes particulières payées par les plus fervents à l'intention de ceux qui leur sont chers.

L'émigration conserve l'esprit de famille, car jusqu'à certain âge tous les enfants apportent à la maison les gains faits en voyage : car les économies faites par la communauté ont pour but principal de procurer à chaque enfant le pécule nécessaire pour exercer son industrie ou son commerce quand l'âge sera venu ; car, au lieu de la vie à part de chacun dans son ménage, on voit tous les membres de la famille, vivant réunis, surtout pendant la saison des voyages, comme pour chercher à remplacer par la vie commune la protection que ne donnent plus les chefs de la communauté.

Enfin, l'émigration développe l'esprit d'association, l'esprit d'entreprise, l'intelligence par l'expérience acquise, la force de [360] caractère par l'énergie qu'il faut déployer pour surmonter les difficultés inséparables de cet état.

§ 19 (C) Sur l'ancien régime de successions conservé en Auvergne.

PAR M. DELBET PÈRE.

À côté de l'amour du gain et du désir de posséder, se trouve le besoin de conserver, qui a fait survivre dans la montagne l'ancienne habitude d'avantager celui des enfants qui continue la famille [N° 3 (A)].

Il faut que *la maison fume*, dit-on partout, c'est-à-dire, il faut que la maison se maintienne à un certain degré d'aisance relative ; et pour cela on fait un aîné, un héritier auquel on laisse, avec la maison, le mobilier qui la garnit, les bestiaux de culture, et comme apanage, les champs, les prés qui l'entourent ou lui tiennent de plus près.

C'est le plus souvent l'aîné des enfants qui reçoit ces avantages ; cependant il n'y a pas de règle absolue ; la volonté du père ou les circonstances peuvent établir dans la maison, avec le titre d'aîné, un des garçons puînés et souvent une fille. Dans tous les cas, le père reçoit une dot au lieu d'en donner une, et cette dot, jointe aux épargnes faites pendant l'émigration, sert à désintéresser les autres enfants.

Avec ce capital argent, les garçons émigrent et cherchent fortune. Les filles apportent à leurs maris le moyen d'augmenter les affaires ou de devenir maîtres. L'habitude de l'émigration, et les profits qui en découlent pour qui veut travailler et épargner font que souvent les enfants préfèrent la dot reçue à la position d'aîné ou héritier du bien. Celui-ci se trouve en effet dans une position moins bonne pour commercer ; il n'a pas reçu de capital argent, et celui qui lui vient de sa femme doit être successivement remis aux frères et sœurs qui s'établissent. La condition est acceptée néanmoins à titre de devoir, même lorsqu'elle est désavantageuse.

En outre des enfants, du père, de l'aïeul, il y a toujours dans la maison des oncles ou tantes célibataires, travaillant au profit de la maison, regardant comme leurs les enfants qui naissent, et cependant laissant presque toujours à l'héritier leur part de la succession des grands parents et les économies qu'ils ont pu faire. Cette donation n'est pas, le plus souvent [n° 3 (B)]. déterminée par un motif de préférence ou d'affection plus grande ; c'est dans l'intérêt de la maison, pour lui conserver un certain éclat, pour qu'au nom de la famille, représenté par le nom de la maison et continué même par les gendres [n° 3 § 2], s'attache toujours la possession, autant que possible entière, du domaine qu'on peut, qu'on doit augmenter par tous les moyens licites, mais qu'on ne peut laisser s'amoinrir sans qu'il en résulte perte de considération pour la famille entière. *Il faut que la maison fume*, et pour augmenter cet éclat, beaucoup de garçons renoncent à devenir chefs de famille. Beaucoup de filles ont le courage de se vouer au célibat et restent dans la maison avec la certitude de n'être jamais payées de leur travail, avec la perspective d'obéir plus tard à des enfants encore à naître.

Ce sentiment est vivace au point de résister aux séductions des hommes de loi trop nombreux, qui, ne trouvant pas leur compte dans ces arrangements de famille, poussent au partage des biens et ne réussissent que bien rarement.

Un des effets matériels de l'application de ces idées est de maintenir la propriété presque toujours intacte entre les mains d'un des membres de chaque famille. Le morcellement est chose inconnue dans la montagne. En cas fort rare de partage, la division des immeubles se fait par lots composés de pièces entières et même, en cas de mésintelligence, il ne vient à l'esprit d'aucun des enfants de convoiter ce qui doit naturellement appartenir à la maison et rester à l'héritier choisi par le père. Ce serait une monstruosité que d'élever des prétentions sur cette partie ; le sentiment public indigné mettrait au ban de la paroisse quiconque

méconnaîtrait à ce point la tradition des devoirs de famille.

L'émigration contribue à entretenir ces idées, en ce sens qu'un des principaux devoirs de l'héritier est de recevoir l'émigrant dans la maison paternelle, lorsqu'au retour périodique ce dernier n'a pas sa maison, son intérieur qui l'attendent. On couche où l'on peut, on vit des ressources du ménage; riche ou pauvre, on donne du travail. au besoin des cadeaux aux enfants si la campagne a été [362] bonne; mais il ne peut être question de payer les dépenses faites pendant le séjour : l'offrir serait une offense.

Les contrats de mariage, qui se font presque tous sous le régime dotal, fournissent un nouveau moyen d'assurer la conservation du domaine patrimonial.

La dot, apportée par la femme et qui est reçue par le père possesseur du domaine, n'est ainsi donnée que moyennant une hypothèque qui la garantit contre toutes les éventualités; il est reçu que le bien de la femme ne peut être vendu que pour former la dot des enfants et que de plus le mari ne peut pas vendre son propre bien (§ 12) qui assure la transmission aux enfants de la fortune mobilière apportée par la femme dans la maison du mari. C'est la règle presque générale et on s'y soumet, malgré les embarras qui en résultent, tant est reconnu le besoin de conserver. Aussi peut-on dire que, dans ce pays, le chef de famille n'est pas le propriétaire, mais seulement l'usufruitier du bien qui lui a été laissé pour le transmettre, au moins intact, à une autre génération.